

Quatrième séance, vendredi 18 mars 2016

Présidence de M. Benoît Rey, président

SOMMAIRE: Projet de décret 2016-DIAF-2: validité de l'initiative constitutionnelle «Transparence du financement de la politique»; entrée en matière, lecture des articles, vote final. – Projet 2013-DSAS-77 – concept Senior+: projet de loi sur l'indemnité forfaitaire (LIF); entrée en matière, 1^{re} lecture. – Projet de décret 2015-DICS-50: octroi d'un crédit d'étude en vue de l'assainissement et de l'agrandissement du Collège Sainte-Croix, à Fribourg; entrée en matière, 1^{re} et 2^e lectures, vote final. – Projet de décret 2015-DICS-69: validité de l'initiative constitutionnelle «Contre l'ouverture d'un centre Islam et société à l'Université de Fribourg: non à une formation étatique d'imams»; entrée en matière, lecture des articles, vote final. – Requête 2016-GC-24 de la Commission des affaires extérieures (CAE): traitement de l'initiative parlementaire de la CAE du 16 mars 2016 (modifications LConv/LGC) – procédure accélérée (art. 174s. LGC); prise en considération. – Résolution 2016-GC-19 Ruedi Schläfli: chute du prix du lait d'industrie; prise en considération. – Clôture de la session.

La séance est ouverte à 8h30.

Présence de 92 députés; absents: 18.

Sont absents avec justifications: M^{mes} et MM. Marie-Christine Baechler, Bruno Boschung, Laurent Dietrich, Christian Ducotterd, Marc-Antoine Gamba, Giovanna Garghentini Python, Nadine Gobet, Pascal Grivet, Bernadette Hänni-Fischer, Yvan Hunziker, Michel Losey, Pierre Mauron, Stéphane Peiry, Alfons Piller, Rose-Marie Rodriguez, Ralph Alexander Schmid, Silvio Serena et Katharina Thalmann-Bolz.

MM. Georges Godel, Erwin Jutzen, Maurice Ropraz et Beat Vonlanthen, conseillers d'Etat, sont excusés.

Projet de décret 2016-DIAF-2 Validité de l'initiative constitutionnelle «Transparence du financement de la politique»¹

Rapporteur: Yves Menoud (PDC/CVP, GR).

Commissaire: Marie Garnier, Directrice des institutions, de l'agriculture et des forêts.

Entrée en matière

Le Président. Je vous rappelle que le Grand Conseil doit se prononcer sur la validité de cette initiative et non sur le fond, lequel fera l'objet d'un débat ultérieur. Je vous demande donc de limiter strictement vos interventions à cette validité.

Le Rapporteur. La commission ordinaire s'est réunie le 1^{er} mars 2016 dans le but de traiter l'initiative constitutionnelle «Transparence du financement de la politique».

nelle «Transparence du financement de la politique». Cette initiative a été déposée le 20 avril 2015 par le comité d'initiative «Transparence du financement de la politique». Cette initiative entièrement rédigée tend à une révision partielle de la Constitution du canton de Fribourg pour obliger les partis politiques, les groupements politiques, les comités de campagnes ainsi que les organisations prenant part à des campagnes électorales ou à des votations à publier leurs comptes. Son aboutissement a été constaté dans la Feuille officielle du 16 octobre 2015. Le résultat du dénombrement des signatures – 6698 signatures valables selon décision de la Chancellerie d'Etat – et le texte de l'initiative sont transmis au Grand Conseil sous la forme d'un message en votre possession. Le Grand Conseil est dès lors invité à statuer uniquement, comme l'a dit le Président, sur la validité de cette initiative en adoptant le projet de décret mis en discussion. Cela signifie qu'il ne s'agit nullement aujourd'hui de prendre position sur le fond.

Selon le Gouvernement, cette initiative est conforme au droit supérieur et exécutable, du fait qu'elle respecte l'unité de la forme et de la matière ainsi que l'unité de rang. La procédure, une fois la validité de cette initiative entièrement rédigée adoptée, est régie par l'art. 125 de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP) et peut être de 3 ordres:

- > Si le Grand Conseil décide de se rallier à l'initiative entièrement rédigée, celle-ci est soumise au peuple dans le délai d'un an dès la date d'adoption du décret constatant sa validité;
- > s'il décide de ne pas s'y rallier et qu'il n'élabore pas de contre-projet, la votation a lieu dans le délai d'un an dès la date d'adoption du décret constatant la validité de l'initiative;
- > s'il ne se rallie pas à l'initiative, le Grand Conseil peut également, dans le délai d'un an dès la date d'adoption

¹ Message pp. 884ss.

du décret constatant sa validité, élaborer un contre-projet. La votation a alors lieu dans les 180 jours dès l'adoption du contre-projet par le Grand Conseil.

Je rappellerai enfin qu'il n'est pas possible de lier la procédure portant sur la validité de l'initiative à celle ultérieure de la question du ralliement à l'initiative, car la décision de la validité est sujette à un recours, tandis que celle du ralliement est soumise au référendum populaire.

Dans le cadre des travaux de la commission, l'entrée en matière n'a pas été combattue et la commission propose d'accepter ce projet de décret selon la version initiale du Conseil d'Etat.

La Commissaire. Je me rallie entièrement aux propos du rapporteur et mentionnerai en complément l'art. 117 LEDP, qui donne la compétence au Grand Conseil de statuer sur la validité matérielle et formelle de l'initiative et qui prévoit, à son al. 1^{bis}, que l'initiative doit être conforme au droit supérieur – ce qu'elle est – et exécutable – ce qu'elle est – ainsi que, comme l'a dit votre rapporteur, respecter l'unité de la forme, de la matière et du rang.

Je vous propose donc d'accepter la validité de cette initiative.

Grandjean Denis (PDC/CVP, VE). En l'espèce, il y a lieu de constater que l'initiative constitutionnelle entièrement rédigée «Transparence du financement de la politique» est valide.

Le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique va accepter ce décret.

Piller Benoît (PS/SP, SC). Mes liens d'intérêts: je suis président du parti socialiste fribourgeois dont les jeunes ont déposé l'initiative dont il est question aujourd'hui.

Il ne m'appartient pas à ce stade, comme l'a rappelé le président, de parler en détail du contenu de l'initiative, mais je peux relever avec satisfaction qu'elle a été reconnue valide tant par le Conseil d'Etat que par la commission. C'est un signe de reconnaissance pour les jeunes et leurs aînés qui ont récolté les signatures, mais aussi et surtout pour ces jeunes qui ont rédigé avec attention son texte conforme en tous points aux critères demandés. Cette initiative, qui, soit dit en passant, donnera un outil utile et nécessaire à une bonne gestion de nos idées politiques dans une transparence demandée depuis de longues années.

Le groupe socialiste soutiendra bien évidemment à l'unanimité le décret proposé.

Mutter Christa (ACG/MLB, FV). Das Mitte-Links-Bündnis stellt fest, dass die Initiative «Transparenz bei der Finanzierung der Politik» sämtliche formellen und materiellen Kriterien für die Gültigkeit erfüllt.

Die Initiative befasst sich ausschliesslich mit einem Thema: der Finanzierung von politischen Parteien, Gruppierungen,

Kampagnen – also dem Thema der Abstimmungs- und Parteispenden.

Sie ist sehr präzise redigiert. Sie respektiert die Einheit der Materie. Man kann sich fragen, ob eine solche präzise Formulierung auf Verfassungsebene stattfinden soll oder auf Gesetzesebene, aber in jedem Fall hält die Initiative materiell die Einheitlichkeit des Rangs fest. Sie ist ausschliesslich in der Verfassung redigiert.

Wir empfehlen deshalb, diese Initiative zu validieren. Ihre Gültigkeit steht ausser Zweifel.

Castella Didier (PLR/FDP, GR). Nous prenons note de la conclusion du Conseil d'Etat qui nous invite à adopter le projet de décret concernant l'initiative «Transparence du financement de la politique».

Je m'étonne toutefois que le délicat problème de la protection des données n'a pas du tout été traité dans le message du Conseil d'Etat. En effet, le texte proposé par les initiateurs ne respecte manifestement pas tous les grands principes reconnus en matière de protection des données, notamment celui de la proportionnalité.

Je vous lis à ce propos un extrait de l'avis de l'Autorité cantonale de la protection des données: «Le texte de l'initiative prévoit la publication de l'identité des personnes physiques dont les versements annuels atteignent ou dépassent la somme de 5000 frs. Cette restriction est justifiée et conforme au principe de proportionnalité. Elle correspond du reste aux recommandations formulées à la Suisse par le GRECO. Notre Autorité considère néanmoins curieux que la même restriction ne s'applique pas à l'égard des personnes morales. De notre point de vue, la contribution à hauteur de 100 frs d'une épicerie de quartier en faveur de l'un de ses clients candidat à un poste de député n'est pas plus déterminante que si elle provenait d'un particulier. Dans les deux cas, on ne voit pas quel intérêt public il peut y avoir à cette publication.»

Personnellement, j'y vois une nouvelle attaque gratuite contre le patronat. Avec mon parti, je défends la cohésion et dénonce cette nouvelle inéquité de traitement qui contribue à stigmatiser la lutte entre les classes de manière non constructive et néfaste au fonctionnement harmonieux de notre société.

Cette même Autorité de transparence conclut cependant de manière surprenante comme suite: «L'initiative peut être validée dans la mesure où cette incompatibilité pourra être corrigée dans la loi d'application.» J'en prends acte avec un certain scepticisme, n'étant pas certain que la loi puisse corriger une initiative entièrement rédigée. Le cas échéant, je me réjouis déjà d'en débattre.

Malgré le doute sur la validité de cette initiative, le groupe libéral-radical se rallie à la conclusion du Conseil d'Etat et invite le groupe socialiste à être proactif en la matière et à modifier sa pratique en présentant publiquement et en toute

transparence ses comptes de campagne comme notre parti et de nombreux autres le font déjà depuis longtemps.

Waeber Emanuel (UDC/SVP, SE). Comme nous sommes invités à nous prononcer aujourd’hui uniquement sur la validité de cette initiative, notre groupe votera naturellement uniquement en faveur de cette validité.

Par contre, lors de la campagne de votation, nous nous opposerons à cette initiative irréaliste, coûteuse dans sa mise en œuvre et surtout administrativement pas réalisable.

Ce n'est surtout pas notre groupe qui doute, comme le mentionne le Conseil d'Etat dans son message, que l'objet soit réellement de rang constitutionnel. Cette question-là appartient uniquement au peuple, qui se prononcera lors de la votation.

Par contre, nous invitons les auteurs de l'initiative de bien vouloir la retirer. Je m'explique. L'initiative demande – art. 139a (nouveau) al. 1 de la Constitution cantonale – la publication des comptes et du budget pour les campagnes électorales et les votations; mais ces données, comme mon collègue Castella l'a déjà mentionné, sont maintenant publiques et sont présentées lors des assemblées des partis et sont ouvertes non seulement à la presse, mais aussi au public.

Und erlauben Sie mir schliesslich, den Präsidenten der Sozialdemokratischen Partei der Schweiz zu zitieren, wie es diese Woche am Mittwoch in der NZZ – der dritten Zeitung neben den Freiburger Nachrichten und der «La Liberté» in der Schweiz – stand. Auf die Frage des Journalisten «Ihre Partei hat eine Transparenz-Initiative im Köcher, ist das nicht ein Nebenschauplatz?» hat der Präsident der SP Schweiz folgendes geantwortet: «Ja, sicher, diese Volksinitiative sehen wir nicht als grosse parteipolitische Auseinandersetzung.»

Le Rapporteur. Je vois que l'entrée en matière n'est pas combattue. Il y a simplement quelques doutes quant au respect de la transparence pour cette loi. On n'en a pas discuté. Je ne suis pas à même d'en discuter ici. Je passe la parole à M^{me} la Commissaire pour répondre à ces questions, une fois l'avoir transmise au président.

La Commissaire. Mesdames et Messieurs les Députés, encore une fois aujourd’hui, nous avons à nous prononcer sur la forme et non sur le fond. La question de la transparence de la limitation à 5000 frs pour les personnes physiques et pas pour les personnes morales est une question de fond qu'il conviendra de traiter dans d'autres organes.

Par contre, je souhaiterais répondre ceci au député Emanuel Waeber: il y aura éventuellement une possibilité de traiter cette question du financement des partis et de la transparence du financement des partis lors de l'élaboration de la loi sur la participation de l'Etat aux frais de campagne électorale que nous allons réviser prochainement; et nous allons former prochainement des groupes de travail, parce que nous

sommes conscients que les contributions versées aux partis politiques pour les différentes campagnes sont fixées de manière quelque peu aléatoires. Donc, c'est notre prochain objectif. Là, il y aura éventuellement une occasion de parler de cette problématique.

Pour le reste, je vous recommande d'entrer en matière.

- > L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Lecture des articles

ART. 1

- > Adopté.

ART. 2, TITRE ET CONSIDÉRANTS

- > Adopté.

- > La lecture des articles est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

- > Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, selon la version initiale du Conseil d'Etat, par 85 voix contre 0. Il y a 2 abstentions.

Ont voté oui:

Aebischer Susanne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey Pascal (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Bapst Markus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Berset Solange (SC,PS/SP), Beretschi Jean (GL,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonrens Sylvie (BR,ACG/MLB), Bourguet Gabrielle (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Burgener Woerffray Andrea (FV,PS/SP), Butté Dominique (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Castella Romain (GR,PLR/FDP), Clément Pierre-Alain (FV,PS/SP), Collaud Elian (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Corminboeuf-Strehblow Dominique (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fasel Josef (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Fellmann Sabrina (LA,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Girard Raoul (GR,PS/SP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean Denis (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Linus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith Emmauelle (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Krattinger-Jützett Ursula (SE,PS/SP), Lambelet Albert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Laufer Nicolas (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,ACG/MLB), Menoud Yves (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Morand Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter Christa (FV,ACG/MLB), Piller Benoît (SC,PS/SP), Portmann Isabelle

(SE,PLR/FDP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raemy Hugo (LA,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Roubaty François (SC,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schneuwly André (SE,ACG/MLB), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Schoenenweid André (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet Gilles (SC,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Stempfel-Horner Yvonne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Suter Olivier (SC,ACG/MLB), Thévoz Laurent (FV,ACG/MLB), Thomet René (SC,PS/SP), Vial Jacques (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zamofing Dominique (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). Total: 85.

Se sont abstenus:

Gander Daniel (FV,UDC/SVP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP). Total: 2.

—

Projet 2013-DSAS-77 – concept Senior+¹

Rapporteur: Yves Menoud (PDC/CVP, GR).

Commissaire: Anne-Claude Demierre, Directrice de la santé et des affaires sociales.

Projet de loi 2013-DSAS-77 Loi sur l'indemnité forfaitaire (LIF)

Le Président. Nous allons reprendre l'étude de ce projet Senior+ en passant à la première lecture de la loi sur l'indemnité forfaitaire (LIF). Au moment d'ouvrir la discussion sur ce projet de loi, j'entends une exclamation en provenance de notre cher collègue Louis Duc de Forel, décédé il y a une année: «Enfin!». En effet, ce cher Louis s'est battu durant plus de 20 ans et à de nombreuses reprises pour créer, puis pour essayer d'améliorer ces indemnités forfaitaires qui lui tenaient tellement à cœur. Je ne pouvais donc pas, au moment d'en faire une nouvelle loi, ne pas lui adresser ce clin d'oeil.

Entrée en matière

Le Rapporteur. La loi sur l'indemnité forfaitaire est la troisième loi formant le cadre juridique du concept Senior+. Sa lecture aura occupé la commission durant près de 2 séances, au cours desquelles M^{me} la Commissaire du Gouvernement et les collaborateurs et collaboratrices présents de la Direction de la santé et des affaires sociales auront à nouveau répondu de manière très approfondie aux remarques et aux questions des membres de la commission. Une nouvelle fois, merci pour la qualité des précisions avec lesquelles les clarifications ont été apportées. Celles-ci ont permis de bien comprendre le contexte et les enjeux de cette loi. L'indemnité forfaitaire est actuellement réglée par la loi sur l'aide et les soins à domicile, celle-ci étant abrogée par le projet de loi sur les établissements médico-sociaux. Les dispositions sur l'indemnité forfaitaire sont rassemblées dans cette nouvelle loi, tout en subissant quelques modifications mineures. On aurait pu penser que

ces dispositions auraient pu prendre place dans la loi sur l'aide et les soins à domicile. Mais elles n'y ont à vrai dire pas leur place, car le soutien apporté par les proches aidants ne constitue pas une prestation médico-sociale en tant que telle.

Les points principaux débattus dans la commission ont porté, entre autres, sur la personnalité des proches aidants et des personnes aidées, qui sont dès lors les bénéficiaires des 1358 indemnités versées en 2014 pour un montant total de plus de 8,5 millions de frs. Les plus de 65 ans formaient 35% des proches aidants, tandis que les 20–65 ans en représentaient les 65%. Quant aux personnes aidées, les 20% avaient moins de 20 ans, 30% étaient âgées de 20 à 64 ans et les 50% avaient plus de 65 ans. Ces chiffres indiquent clairement que l'indemnité forfaitaire payée par les communes va au-delà de la prise en charge des personnes âgées. Sont également concernées les proches aidants d'enfants handicapés et les personnes dépendantes, par exemple les victimes d'accident vasculaire cérébral.

Il a encore été relevé le manque d'information dans plusieurs districts et l'harmonisation entre les districts concernant la réglementation d'octroi de l'indemnité, ce qui entraîne des inégalités de traitement pour certains. D'où la nécessité d'élaborer des règlements d'octroi coordonnés dans tout le canton, afin de favoriser l'égalité. Mais il a aussi été précisé avec vigueur que l'indemnité forfaitaire est payée par les communes, et en raison de leur autonomie, la compétence d'appréciation quant à l'octroi ou non doit leur être laissée.

La défiscalisation de l'indemnité fut également un thème de discussion dans la commission. La question a été de savoir si la défiscalisation de l'indemnité forfaitaire, relevant du droit cantonal, pouvait être envisagée, tout comme c'est le cas pour la solde des sapeurs-pompiers par exemple, qui a fait l'objet d'une décision fédérale. La réponse fut claire: la défiscalisation n'est pas envisageable, car contraire à la loi fédérale sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes. Cependant, le dossier est suivi sur le plan fédéral.

Ces considérations seront sans doute reprises au sein de notre Plénum, mais dans l'intervalle, la commission vous demande d'entrer en matière sur cette loi et de soutenir le projet bis.

La Commissaire. J'ai, moi aussi, une pensée émue pour Louis Duc et je l'entends dire de là-haut: «Madame la Commissaire, je vous aime bien.»

M. le Rapporteur a été extrêmement complet, si ce n'est que le Grand Conseil a accepté au mois de décembre une déduction pour l'indemnité forfaitaire de 9000 frs. Il sera donc possible de déduire ce montant dans les prochaines déclarations d'impôts. J'aimerais relever l'importance de cette indemnité forfaitaire: il s'agit d'une vraie reconnaissance – et non d'un salaire – envers les proches et toutes les personnes qui s'occupent 24h/24 et 7j/7 de leurs proches. Comme l'a dit M. le Rapporteur, les communes ont versé quelque 8,5 millions

¹ Message pp. 650ss.

de francs en 2014 pour ces personnes. J'aimerais vraiment adresser ma profonde reconnaissance et tous mes remerciements à tous ces proches aidants pour leur engagement.

Meyer Loetscher Anne (PDC/CVP, BR). Le maintien à domicile est la clé de voûte de notre politique des seniors et le soutien des proches aidants en est l'un des piliers. Les proches aidants ont de multiples besoins auxquels nous devons répondre dans leur globalité. Aujourd'hui, nous parlons du volet financier. L'indemnité forfaitaire, spécificité fribourgeoise, est une reconnaissance de la société envers le dévouement des proches aidants. On le sait, ce n'est pas une raison financière qui pousse les proches aidants à se dévouer, mais bien une responsabilité du cœur de soutenir un être cher. Malgré ce volet financier, c'est aussi le système de relève qui est attendu par les proches aidants et lors de la journée des proches aidants, nous avons pu entendre diverses situations qui nous montraient que le système de relève est aussi un élément extrêmement important pour le maintien de ce système.

C'est avec ces commentaires que le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique soutiendra évidemment le maintien de cette indemnité forfaitaire, l'entrée en matière ainsi que la loi.

Mäder-Brülhart Bernadette (ACG/MLB, SE). Zu meiner Interessenbindung: Ich bin Gemeinderätin von Schmitten.

Die Pauschalentschädigung ist unbestritten eine gute Sache. Sie entschädigt pflegende Angehörige in finanzieller Hinsicht und ist eine Anerkennung für ihre kaum bezahlbare Arbeit, die nicht hoch genug geschätzt werden kann.

Der Höchstbetrag von täglich 25 Franken wurde im Jahr 2008 festgelegt und seither nicht mehr angepasst. Obwohl auch die Gemeinden finanziell nicht auf Rosen gebettet sind, lade ich die Gemeinneverbände ein, die Pauschalentschädigung nicht nur regelmässig zu überprüfen, sondern nach Genehmigung dieses Gesetzes diese Beträge auf eigene Initiative hin etwas anzuheben. Denn wir sind uns bewusst: Dank den pflegenden Angehörigen wird der Eintritt ins Pflegeheim erheblich hinausgezögert. Dort kostet ein schwerer Pflegefall MONATLICH rund 10 000 Franken. So gesehen sind die 9000 Franken Pauschalentschädigung JÄHRLICH ein symbolischer Betrag, durch welchen die Gemeinschaft erhebliche substantielle Kosten spart.

Ein anderes Thema ist die Information. Auch hier ist Information und Kommunikation das A und O. Nur wer weiss, dass er bezugsberechtigt ist, meldet sich. Und viele Seniorinnen und Senioren kennen sich in administrativen Angelegenheiten zu wenig aus oder getrauen sich nicht anzufragen und verpassen so die Unterstützung, welche ihnen zusteht. Es ist deshalb unerlässlich, dass die Bezirkskommissionen und die Gemeinden einen guten Informationsfluss garantieren.

Als letzten Punkt erwähne ich die Gleichbehandlung. Die Höhe einer Pauschalentschädigung soll alleine aufgrund der gesundheitlichen Einschränkungen berechnet werden. Sie soll vom Bezirk unabhängig sein, in welchem die berechtigte Person wohnt. Im Sinne einer – bestmöglichen – Gleichbehandlung im ganzen Kanton gewichtet das Mitte-Links-Bündnis eine Absprache unter den Bezirkskommissionen stärker als die Gemeindeautonomie.

Die Fraktion des Mitte-Links-Bündnisses wird diesen Gesetzesentwurf, wie er aus den Beratungen der Kommission hervorgegangen ist, einstimmig unterstützen und ist für Eintreten.

Burgener Wooffray Andrea (PS/SP, SC). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis membre du comité cantonal de Pro Infirmis, membre du conseil de fondation des Buissonnets et membre du comité de Pro Familia Fribourg.

Le canton de Fribourg connaît, comme un des seuls cantons, l'octroi d'une indemnité forfaitaire. C'est donc une aide qui doit permettre de réduire de façon substantielle l'intervention régulière d'un service d'aide et de soins à domicile ou d'éviter respectivement l'hospitalisation ou l'hébergement de la personne impotente dans un établissement médico-social ou une autre institution. Aujourd'hui, cette aide est additionnellement conçue comme un soutien aux proches aidants. Le groupe socialiste soutient ce projet de loi avec les remarques suivantes:

- > concernant l'accès à l'information pour M. et M^{me} Tout-le-Monde afin de savoir qu'une telle aide existe, chers collègues députés, allez sur le web et cherchez cette prestation. Vous serez dirigés vers les sites des préfets. Je vous conseille de prendre votre temps, car il n'est pas évident de trouver les descriptifs de cette prestation. Une meilleure information au sujet de cette prestation devrait être atteinte par une des mesures prévues dans le plan de mesures Senior+;
- > le montant de l'indemnité forfaitaire est fixé par le Conseil d'Etat. Le montant introduit en 1999 était de 25 frs par jour et a été confirmé pour la dernière fois en 2008. Il est resté inchangé depuis. Par contre, des échelons ont été introduits dans les règlements de district. Certains bénéficiaires l'ont donc vu diminuer. Le projet de loi ne prévoit aucune règle fixe selon laquelle le montant maximal de l'indemnité forfaitaire devrait être adapté. Il reviendra en premier lieu aux commissions de district et ensuite aux associations de communes de se demander régulièrement si le montant est encore adapté aux exigences de la vie. Ils auront intérêt à l'adapter, afin d'éviter des placements dans des homes médicalisés bien plus coûteux;
- > quant aux inégalités observées entre les districts, comme décrit à l'art. 4, let. b, ce sont les commissions de district qui élaborent le règlement concernant l'octroi d'indem-

nités forfaitaires. Même si tout octroi d'indemnité forfaitaire est soumis à la même grille d'évaluation par un ou une professionnelle de la santé, les conditions peuvent varier d'un district à l'autre. Ce n'est pas juste et cela crée des inégalités de traitement.

C'est pour cette raison que le groupe socialiste soutient l'art. 4 al. 2 (nouveau) du projet bis de la commission demandant la coordination dans l'élaboration des règlements d'octroi.

Le Rapporteur. Je vois que l'entrée en matière n'est pas combattue. Pour ce qui est des remarques, elles ont été traitées dans le cadre de la commission. Je reprendrai article par article la prise de position de la commission à ce sujet.

La Commissaire. Je remercie tous les porte-parole qui entrent en matière sur ce projet de loi.

L'information est un élément extrêmement important. Nous avons rappelé dernièrement aux préfets le rôle des districts dans l'information à la population. Par ailleurs, l'élaboration de brochures et la visibilité de toute l'offre existante dans le canton – évidemment l'indemnité forfaitaire – feront partie des mesures de notre plan de mesures pour Senior+. Depuis plusieurs années, le Conseil d'Etat a abordé la Conférence des préfets pour examiner la possibilité d'une augmentation du montant de 25 frs. Cependant, la Conférence des préfets a préféré dans un premier temps harmoniser les montants et les différents paliers. Aujourd'hui, c'est chose faite; on a plus ou moins une égalité de traitement dans le canton. Dans tous les districts, le montant maximal est à 25 frs. Ce sont les mêmes grilles d'évaluation – une pour les enfants et une pour les adultes – qui sont utilisées dans l'ensemble du canton. Des infirmières procèdent à ces évaluations: il y a donc une égalité de traitement; il y a parfois des questions d'appréciation liées à une évaluation faite par un être humain.

D'une manière générale, cette coordination est assurée. Dans le cadre du projet de réponse à la question de M^{me} la Députée Meyer Loetscher, nous avons fait une enquête, puisque ce sont les communes qui sont responsables des indemnités forfaitaires. Les préfets ont élaboré un tableau pour voir où il y avait des divergences sur certains éléments. Ils sont donc en train de coordonner ces éléments.

C'est avec ces remarques que je vous invite à entrer en matière sur ce projet.

- > L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Première lecture

CHAPITRE PREMIER

ART. 1

Le Rapporteur. Il y a lieu de rappeler qu'il n'y a aucun lien entre l'indemnité forfaitaire – qui est une aide apportée aux

parents et aux proches aidants apportant une aide régulière et durable à une personne importante pour lui permettre de vivre à domicile – et l'allocation d'impotence destinée aux personnes touchées d'impotence. L'indemnité forfaitaire ne dépend pas d'une allocation d'impotence.

- > Adopté.

CHAPITRE 2

ART. 2

- > Adopté.

ART. 3

Le Rapporteur. J'ai deux remarques:

- > à l'al. 1, la commission de district élabore un projet de règlement concernant l'octroi de l'indemnité forfaitaire, projet adopté officiellement par l'assemblée des délégués de chaque association de communes; dans le cas où le réseau chevaucherait 2 districts, il va de soi qu'il n'instituerait qu'une seule commission de district;
- > s'agissant de l'al. 3, l'Etat n'intervient pas dans la fixation du montant de l'indemnité forfaitaire, celle-ci relevant de l'autorité communale. C'est l'ordonnance du 14 octobre 2008 fixant le montant de l'indemnité forfaitaire en matière d'aide et de soins à domicile qui a arrêté ce montant à 25 frs sur proposition des communes. Comme la Conférence des préfets, sur proposition des communes, n'est jamais intervenue depuis lors auprès de la Direction de la santé et des affaires sociales pour le modifier, il n'a pas changé. En d'autres termes, tant que les communes n'interviennent pas, le Conseil d'Etat ne procède à aucune modification. Comme le coût de la vie n'évolue actuellement que faiblement, la commission propose dans sa majorité de modifier l'article afin de ne pas lier uniquement une adaptation au coût de la vie. Ce montant pourrait également fluctuer en raison d'autres facteurs. Dès lors, la commission propose dans sa majorité la formulation suivante à l'al. 3: «Le montant de l'indemnité est examiné périodiquement».

La Commissaire. Si cela est souhaité, je confirme qu'il est possible d'instituer une commission pour plusieurs districts. Concernant l'al. 3, je me rallie au projet bis.

- > Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la commission (projet bis) à l'art. 3 al. 3.
- > Art. 3 modifié selon la version de la commission (projet bis).¹

ART. 4 AL. 1

- > Adopté.

ART. 4 AL. 2 (NOUVEAU)

¹ Les propositions de la commission (projet bis) figurent en pp. 698ss.

Le Rapporteur. Les règlements d'octroi de l'indemnité forfaitaire varient d'un district à l'autre malgré le fait qu'une grille d'évaluation fixant des critères d'octroi a été élaborée par les préfets pour tous les districts. Dès lors, dans le but d'éviter de trop fortes disparités entre les communes et les districts, la commission propose l'adjonction de l'al. 2 (nouveau) suivant: «Dans l'élaboration des règlements d'octroi, les commissions de district se coordonnent afin de favoriser l'égalité de traitement des bénéficiaires dans tout le canton.»

La Commissaire. Au nom du Conseil d'Etat, je m'oppose à l'introduction de cet al. 2 (nouveau). En effet, pour atteindre l'objectif visé, il nous paraît plus constructif de passer par les préfets et les associations de communes plutôt que d'insérer une nouvelle disposition légale dans cette loi.

Burgener Woeffray Andrea (PS/SP, SC). J'ai déjà déclaré mes liens d'intérêts.

Permettez-moi de vous présenter au nom du groupe socialiste les arguments en faveur de l'inscription de cet al. 2 (nouveau). Comme présenté lors de la discussion d'entrée en matière, des inégalités résident dans les critères d'attribution définis par une réglementation spécifique à chaque district.

Comparons 2 de ces règlements: le premier spécifie en 6 critères ce qu'est une impotence; un autre le précise avec 3 critères. Alors qu'un règlement inclut la surveillance à côté de l'assistance sous forme d'aide pour accomplir les actes ordinaires de la vie – les soins corporels et d'éventuels soins infirmiers –, l'autre règlement ne parle pas du tout de cette surveillance comme critère du droit à l'octroi de cette prestation.

Prenons ensuite un cas concret: un parent touche dans un district A une indemnité de 25 frs pour s'occuper de son enfant de 7 ans atteint d'une hémiplégie droite suite à un accident vasculaire cérébral (AVC) à la naissance, ce dont M. le Président de la commission a parlé. Une évaluation en octobre 2012 lui octroie des indemnités de 20 frs. La famille déménage dans le district B. L'enfant reste le même, a seulement 5 mois de vie de plus et souffre toujours du même handicap. Une évaluation est faite et les indemnités forfaitaires passent de 20 à 15 frs. Quelques mois plus tard, alors que la situation est identique, une nouvelle évaluation est exigée et les indemnités forfaitaires passent à 0 frs.

Il n'est pas difficile de comprendre que ces différences résident dans les différents règlements de district. Des inégalités observées qui, comme nous le verrons dans cet article, pourraient être évitées grâce à une harmonisation de ces règlements de district. Mais ces inégalités pourraient aussi être atténuées grâce à une meilleure information des bénéficiaires potentiels. Cherchons alors l'erreur. Elle se trouve dans ces différents règlements qui spécifient l'octroi des indemnités forfaitaires. Une coordination de ces règlements pourrait favoriser l'égalité de traitement des bénéficiaires dans tout le canton. Il est louable que les préfets tendent à

une meilleure coordination des règlements. Une base légale pourrait les aider davantage dans cette tentative. Et si cette coordination des règlements devait déjà exister, comme certains le prétendent, pourquoi s'opposer avec véhémence à son inscription dans la loi?

Savary Nadia (PLR/FDP, BR). Je déclare mes liens d'intérêts: présidente de l'Association des communes fribourgeoises.

Le groupe libéral-radical et moi-même sommes opposés au projet bis de la commission. En effet, à notre avis, l'élaboration des règlements d'octroi doit rester de la compétence des commissions de district. Il faut leur octroyer la latitude de se déterminer en fonction des sensibilités locales. L'autonomie des régions doit être très importante dans ce contexte. On ne peut pas avoir un même règlement à Fribourg, Surpierre, Vaulruz ou Granges. Cette coordination existe déjà entre les préfets et la preuve en est la grille d'évaluation commune établie par la Conférence des préfets il y a environ 2 ans. Coordonner et figer dans une loi et dans un règlement une appréciation humaine est impossible. Je vous prie, au nom du groupe libéral-radical, de voter la version initiale du Conseil d'Etat.

Stempfel-Horner Yvonne (PDC/CVP, LA). Meine Interessenbindungen: Ich bin Verwalterin in einem Altersheim und Präsidentin von insieme Freiburg.

Ich möchte Sie bitten, den Kommissionsvorschlag – das heißt, Artikel 4, Alinea 2 – zu unterstützen. Es geht hier nicht darum, dass wir die Bezirke zwingen, die gleichen Reglemente zu haben. Es geht darum, dass wir eine gewisse Einheit haben und dass sich die Bezirke bei der Ausarbeitung dieser Reglemente absprechen.

Ich kann Ihnen sagen, dass es immer wieder ziemlich grosse Unterschiede gibt. Dabei geht es hier um Menschen. Es geht darum, dass es gerecht ist, dass diese Leute diese Pauschalentschädigung bekommen. Das soll im ganzen Kanton einigermaßen gleich sein, vor allem auch in Randregionen. Und wenn jemand in einen anderen Bezirk wechselt, soll dies nicht grosse Unterschiede zur Folge haben. Es geht hier also nur um eine Absprache untereinander. Die Bezirke können trotzdem selbstständig entscheiden, welches Reglement sie haben wollen. Ich bitte Sie deswegen, den Vorschlag der Kommission zu unterstützen.

Meyer Loetscher Anne (PDC/CVP, BR). Il est vrai que ce point a divisé notre groupe quant à sa finalité et c'est donc en mon nom que je vais parler.

Néanmoins, tout le monde était d'avis que les inégalités qui sont ressorties de ma question montrent qu'il y a effectivement un problème. Je pense que la grille cantonale, la responsabilité donnée aujourd'hui aux communes de répondre aux besoins de sa population et une meilleure information à tous nos citoyens doivent suffire à lisser les différences. Lors

des votes, je crois que l'on a une différence surtout entre les districts et je ne veux pas mettre un article dans la loi lié à un problème d'un certain district.

C'est pourquoi je vous recommande de ne pas suivre la commission, mais de suivre la position qui a aussi été émise par M^{me} Savary.

Le Rapporteur. Comme il a été dit dans le cadre des interventions, cet article divise la commission. La commission à la majorité avait adopté cet al. 2 (nouveau).

La Commissaire. Comme je l'ai déjà dit, un très gros travail d'harmonisation entre les districts est fait par la Conférence des préfets. Une harmonisation a été effectuée pour les 25 frs, les degrés et la grille comprenant 16 critères – chaque critère peut avoir entre 1 et 5 points. Ensuite, afin d'harmoniser différents éléments, ils ont identifié toute une série de points sur lesquels ils sont en train de se mettre d'accord. Comme ces montants forfaitaires sont payés par les communes, je pense qu'il y a lieu de respecter cette autonomie communale.

Je vous invite à soutenir la version initiale du Conseil d'Etat.

- > Le Conseil d'Etat ne se rallie pas à la proposition de la commission (projet bis) à l'art. 4 al. 2 (nouveau).
- > Au vote, la proposition de la commission (projet bis), opposée à la version initiale du Conseil d'Etat, est refusée par 44 voix contre 43. Il y a 1 abstention.
- > Art. 4 adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.¹

Ont voté pour la proposition de la commission (projet bis):

Aebischer Susanne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonens Sylvie (BR,ACG/MLB), Bourguet Gabrielle (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Bürdel Daniel (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Burgenre Woefray Andrea (FV,PS/SP), Chassot Claude (SC,ACG/MLB), Clément Pierre-Alain (FV,PS/SP), Corminboeuf-Strehblow Dominique (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fellmann Sabrina (LA,PS/SP), Flechtnier Olivier (SE,PS/SP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Girard Raoul (GR,PS/SP), Grandjean Denis (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Linus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Krattlinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Laufer Nicolas (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,ACG/MLB), Mutter Christa (FV,ACG/MLB), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raemy Hugo (LA,PS/SP), Rauher Thomas (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Roubaty François (SC,PS/SP), Schneuwly André (SE,ACG/MLB), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Schoenenweid André (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Stempfel-Horner Yvonne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Suter Olivier (SC,ACG/MLB), Thévoz Laurent (FV,ACG/MLB), Thomet René (SC,PS/SP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC-PBD/CVP-BDP). Total: 43.

Ont voté pour la version initiale du Conseil d'Etat:

Andrey Pascal (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Bapst Markus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Bertschi

Jean (GL,UDC/SVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Butty Dominique (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Castella Romain (GR,PLR/FDP), Collaud Elian (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gander Daniel (FV,UDC/SVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith Emmanuelle (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Lambelet Albert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Longchamp Patrice (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Menoud Marc (GL,UDC/SVP), Menoud Yves (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Morand Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Piller Alfons (SE,UDC/SVP), Portmann Isabelle (SE,PLR/FDP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Vial Jacques (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Waeber Emmanuel (SE,UDC/SVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). Total: 44.

S'est abstenu:

Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP). Total: 1.

ART. 5

- > Adopté.

ART. 6

- > Adopté.

CHAPITRE 3

ART. 7 AL. 1

- > Adopté.

ART. 7 AL. 2

Le Rapporteur. La première phrase peut prêter à confusion, car elle peut laisser supposer qu'en cas d'amélioration de l'état de santé de la personne, il n'est pas possible d'adapter à la baisse le montant de l'indemnité forfaitaire. Dès lors, la commission propose à l'unanimité de modifier l'al. 2 comme suit: «*Le fait que la personne à charge est au bénéfice d'une assurance privée ou sociale, notamment d'une allocation d'impotence, ne constitue pas un motif de réduction ou de suppression de l'indemnité forfaitaire.[...]*»

La Commissaire. Il s'agit en effet de distinguer les 2 types de bénéficiaires. L'indemnité forfaitaire est destinée aux proches aidants, alors que les allocations et prestations d'une assurance sont destinées à la personne touchée pour lui permettre de couvrir une partie des frais liés à son handicap. Pénaliser le proche d'une personne bénéficiant d'une allocation d'impotence n'irait pas dans le sens de notre loi, sans oublier que ce montant de 25 frs est un montant symbolique qui ne rémunère même pas une heure de prise en charge dans une institution. Les proches aidants ont aussi besoin parfois de souffler.

¹ Les propositions de la commission (projet bis) figurent en pp. 698ss.

C'est avec ces remarques que je me rallie au projet bis de la commission.

- > Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la commission (projet bis) à l'art. 7 al. 2.
- > Art. 7 al. 2 modifié selon la version de la commission (projet bis).¹

ART. 7 AL. 3

Le Rapporteur. Une simple modification rédactionnelle acceptée tacitement concerne la version allemande.

La Commissaire. Je me rallie au projet bis.

- > Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la commission (projet bis) à l'art. 7 al. 3.
- > Art. 7 al. 3 modifié selon la version de la commission (projet bis).¹

ART. 8

- > Adopté.

CHAPITRE 4

ART. 9

Le Rapporteur. Certains membres de la commission estiment que le délai proposé de 60 jours pour notifier les décisions des commissions de district est exagérément long. Il leur a été rétorqué que la décision d'octroyer ou non l'indemnité forfaitaire exige beaucoup de travail, notamment l'évaluation de la personne touchée qui doit précéder la décision de la commission, dont le rythme des séances n'est pas forcément élevé.

- > Adopté.

CHAPITRE 5

ART. 10, TITRE ET CONSIDÉRANTS

La Commissaire. L'entrée en vigueur devra se faire en même temps que la loi sur les prestations médico-sociales.

- > Adoptés.
- > La première lecture est ainsi terminée.

Le Président. Je vous demande si vous êtes d'accord de passer à la deuxième lecture de ces 3 lois, cette deuxième lecture n'étant pas mentionnée dans le programme.

Je souhaite donc procéder ce matin à la deuxième lecture. Quelqu'un s'y oppose-t-il? J'ouvre la discussion sur le fait de passer ce matin à la deuxième lecture aujourd'hui.

Bapst Markus (PDC/CVP, SE). Je constate que le programme – que j'ai encore consulté hier soir – indique la première lecture. J'étais donc parti de l'idée que la deuxième lecture aurait lieu lors d'une session ultérieure.

Donc, je vous propose de ne pas faire la deuxième lecture ce matin. Je vous le rappelle que 2 votes sur la franchise ont été difficiles; et il y a aussi le vote de ce matin.

Donc, je m'oppose à la tenue de la deuxième lecture ce matin.

Thomet René (PS/SP, SC). Pour ne pas allonger, je partage la totalité des arguments présentés par mon collègue Bapst. Le programme mentionne effectivement uniquement la première lecture.

Dans la confusion, je propose que nous abordions la deuxième lecture lors d'une session ultérieure.

Le Président. Effectivement, cette deuxième lecture ne figure pas sur le programme d'aujourd'hui, mais je vous rappelle toutefois qu'à de nombreuses reprises, lorsque nous étions arrivés plus rapidement que prévu au terme de la première lecture d'un projet, nous étions alors passés à la deuxième lecture.

Toutefois, le Grand Conseil peut décider s'il souhaite la faire. Comme il y a des oppositions, je mettre cet objet au vote.

Vonlanthen Rudolf (PLR/FDP, SE). Ich bin nicht mehr sicher, aber früher war das Gesetz folgendermassen: Wenn eine Person hier im Saal die Verschiebung der zweiten Lesung verlangt, ist die Sache schon erledigt. Es braucht keine Abstimmung. Aber das Reglement kann ja in der Zwischenzeit geändert worden sein, und ich war vielleicht nicht da. Aber ich möchte darauf aufmerksam machen.

Le Président. Je vous rappelle toutefois la teneur de l'art. 148 al. 1 LGC: «Les lectures d'un projet de dispositions constitutionnelles ou de loi nouvelle ont obligatoirement lieu au cours de différentes séances.» Et son al. 3 dit ceci: «Pour les dispositions autres que des modifications de la Constitution ou qu'une loi nouvelle, un délai entre les lectures peut être requis par motion d'ordre.»

Certaines personnes s'opposent et je vais donc procéder à un vote.

- > Au vote, la tenue de la deuxième lecture au cours de la présente séance du Grand Conseil est refusée par 57 voix contre 27. Il y a 3 abstentions.
- > La deuxième lecture aura lieu ultérieurement.

Ont voté pour la tenue de la deuxième lecture au cours de la présente séance:

Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bonny David (SC,PS/SP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Castella Romain (GR,PLR/FDP), Collaud Romain

¹ Les propositions de la commission (projet bis) figurent en pp. 698ss.

(SC,PLR/FDP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Gander Daniel (FV,UDC/SVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Lauper Nicolas (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Mäder-Brülhart Bernadette (SE,ACG/MLB), Menoud Yves (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Portmann Isabelle (SE,PLR/FDP), Roubaty François (SC,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Waeber Emmanuel (SE,UDC/SVP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). Total: 27.

Ont voté contre la tenue de la deuxième lecture au cours de la présente séance:

Aebischer Susanne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey Pascal (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Bapst Markus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonvin-Sansonrens Sylvie (BR,ACG/MLB), Bourguet Gabrielle (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Bürdel Daniel (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Burgener Wooffray Andrea (FV,PS/SP), Butty Dominique (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Chassot Claude (SC,ACG/MLB), Clément Pierre-Alain (FV,PS/SP), Collaud Elian (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Collomb Eric (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Corminboeuf-Strehblow Dominique (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Décrind Pierre (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean Denis (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Linus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Jordan Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith Emmanuelle (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lambelet Albert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Menoud Marc (GL,UDC/SVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Morand Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter Christa (FV,ACG/MLB), Piller Alfons (SE,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raemy Hugo (LA,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schneuwly André (SE,ACG/MLB), Schoenenweid André (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Stempfel-Horner Yvonne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Suter Olivier (SC,ACG/MLB), Thévoz Laurent (FV,ACG/MLB), Thomet René (SC,PS/SP), Vial Jacques (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Zamofing Dominique (SC,PDC-PBD/CVP-BDP). Total: 57.

Se sont abstenus:

Girard Raoul (GR,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Schordelet Gilles (SC,UDC/SVP). Total: 3.

—

Projet de décret 2015-DICS-50 Octroi d'un crédit d'étude en vue de l'assainissement et de l'agrandissement du Collège Sainte-Croix, à Fribourg¹

Rapporteur: Jean-Daniel Wicht (PLR/FDP, SC).
Commissaire: Jean-Pierre Siggen, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport.

Entrée en matière

Le Rapporteur. La commission parlementaire s'est réunie le 22 février 2016 au Collège Sainte-Croix pour une vision locale et pour débattre du décret soumis ce jour au Grand Conseil. La commission, accompagnée d'un collaborateur du collège, de l'architecte cantonal, M. Thierry Bruttin, du chef du Service de l'enseignement secondaire, M. François Piccand, et de M. le Conseiller d'Etat Jean-Pierre Siggen, a pu se rendre compte des problématiques soulevées dans le message accompagnant le projet de décret.

Au nom de la commission, je tiens à remercier le Collège Sainte-Croix et plus particulièrement sa rectrice, M^{me} Christiane Castella, pour le chaleureux accueil.

Je vous présente maintenant brièvement l'objet et tiens à relever que le décret a pour objectif d'accorder un crédit d'étude en vue de l'assainissement et de l'agrandissement du Collège Sainte-Croix. Cet agrandissement est nécessaire d'une part parce que la population augmente et par-là même les élèves. C'est bien entendu un fait réjouissant. Les lois évoluent également, les exigences en matière de sécurité des personnes et d'isolation des bâtiments augmentent également et il devient nécessaire, voire urgent, d'assainir ce bâtiment datant des années 1980, cela parallèlement à son agrandissement.

Aujourd'hui, ce sont 840 élèves qui étudient quotidiennement sur le site contre 483 lors de l'inauguration du bâtiment actuel. Il s'agit donc d'octroyer un crédit d'étude afin de finaliser le projet lauréat du concours d'architecture de 2013, pour mémoire gagné par l'architecte Marc Zamparo. Les travaux sont estimés à environ 37 millions de frs et le crédit demandé ce jour s'élève à 2 220 000 frs.

Concernant le débat de la commission, la visite a duré une petite heure alors que le travail de la commission a duré près de 2 heures et demie. Le président de la commission pensait régler la chose en beaucoup moins de temps. Donc, ce fut une séance particulièrement longue, parce que les membres de la commission ont soulevé de nombreuses questions après la présentation de l'objet par M. le Commissaire du Gouvernement et son chef de service. Les questions essentielles soulevées ont été pour la plupart liées au programme des locaux et à l'utilisation future de la Villa Gallia.

J'en prends quelques-unes:

- > la Villa Gallia ne devrait-elle pas être réservée pour des salles spéciales, par exemple en lien avec les arts visuels, plutôt que comme salle d'informatique? C'est vrai que c'est un magnifique bâtiment;
- > quel est le degré de protection de cette maison?
- > ne faudrait-il pas avoir un chauffage indépendant plutôt que de se connecter au réseau de chauffage à distance de Greenwatt?

¹ Message pp. 809ss.

- > l'agrandissement n'est-il pas trop modeste? Ça, c'est un des sujets probablement clés de la session d'aujourd'hui;
- > a-t-on prévu suffisamment de divers imprévus pour pallier les incertitudes d'une transformation qui pourrait laisser apparaître des surprises en cours de travaux? Là, je réponds: nous sommes au crédit d'étude et non pas à l'investissement futur pour les travaux de construction;
- > ne serait-il pas préférable de construire un nouveau bâtiment pour déménager et loger tous les élèves en une seule fois, plutôt que de les contraindre aux nuisances des travaux, et éviter ainsi des déménagements temporaires par exemple dans d'autres collèges?
- > après la construction du nouveau bâtiment, les terrains de sport qui existent déjà seront-ils encore de dimensions suffisantes?
- > les enseignants ont-ils été consultés par rapport au programme des locaux?
- > quelles sont les normes applicables en ce qui concerne la surface minimale des salles de classe?
- > entre les vœux des utilisateurs et le programme des locaux présenté dans le message, n'est-on pas allé trop loin dans le souci d'économies?

Il y a encore une quantité de questions, mais là, je pense que je vous ai présenté les plus importantes.

Presque chaque question a reçu une réponse claire et précise de M. le Commissaire du Gouvernement, mais toutes n'ont pas, bien entendu, satisfait la totalité des membres de la commission. Une des questions les plus importantes était de savoir pourquoi n'a-t-on pas prévu un auditoire, comme à Gambach, plutôt qu'une aula. Un auditoire n'a pas de scène, contrairement à une aula. La réponse était pour le moins claire: autres temps, autres moyens.

Un amendement rejeté par 5 voix contre 3 proposait d'augmenter le crédit d'étude de 100 000 frs pour étudier la variante d'une aula sur plusieurs niveaux et la création de salles d'étude.

Finalement satisfaite des réponses données, la commission a accepté le décret selon la version initiale du Conseil d'Etat par 7 voix contre 0 et 1 abstention.

Sur ces considérations, la commission parlementaire vous propose d'entrer en matière sur ce projet de décret.

Le Commissaire. Je remercie M. le Rapporteur pour sa présentation. Sécurité, énergie et démographie sont un peu les 3 raisons qui ont conduit à cet agrandissement et à cet assainissement du Collège Sainte-Croix.

En 2008 déjà, une étude relative aux voies d'évacuation du bâtiment principal et celle de la Villa Gallia avait constaté des failles importantes au niveau de la sécurité. L'étude préliminaire de 2014 a confirmé cette situation préoccupante. Elle

a également démontré que les revêtements des parois et des plafonds étaient beaucoup trop combustibles.

En matière d'énergie, malgré des travaux d'entretien réguliers, les équipements techniques et la façade du Collège Sainte-Croix doivent être revus pour qu'ils ne figurent plus parmi les 10 bâtiments les plus énergivores de l'administration cantonale. Comme vous avez pu le lire dans le message, des travaux plus conséquents que ceux permis par les budgets de fonctionnement ont été repoussés pour permettre une réflexion globale menant à un investissement cohérent et pertinent; ce que nous vous proposons aujourd'hui.

Enfin, le Collège Sainte-Croix a besoin de places supplémentaires. Il a été construit en 1983 pour environ 500 élèves, alors qu'il en compte actuellement 840. Aussi, une étude cantonale corroborée par les prévisions de l'Office fédéral de la statistique prévoit une augmentation significative du nombre de gymnasien provenant du district de la Sarine dès 2020. La filière gymnasiale devrait ainsi compter environ 3800 élèves en 2030 contre 3282 pour cette année scolaire 2015–2016. C'est aussi cet argument qui a conduit à l'agrandissement de ce Collège Sainte-Croix.

Brodard Claude (PLR/FDP, SC). La Commission des finances et de gestion a examiné lors de sa séance du 2 mars le projet de décret relatif à l'octroi d'un crédit d'étude en vue de l'assainissement et de l'agrandissement du Collège Sainte-Croix à Fribourg.

Notre commission prend bonne note que les travaux envisagés s'avèrent nécessaires pour des raisons de sécurité et d'économie d'énergie. A cela, il faut ajouter les besoins supplémentaires en surface liés à l'évolution démographique attendue.

A l'unanimité de ses membres, notre commission vous recommande donc, sous l'angle financier, d'accepter ce décret.

Portmann Isabelle (PLR/FDP, SE). Je n'ai aucun lien d'intérêts avec cet objet.

La fraction groupe libéral-radical est pour une entrée en matière et soutient à l'unanimité le projet de décret du Conseil d'Etat relatif à un crédit d'étude à 2 220 000 frs pour la rénovation et l'agrandissement du Collège Sainte-Croix.

Ich durfte bei dieser Kommission mitmachen. Beim Rundgang durch das Collège Sainte-Croix haben wir die Mängel bezüglich Gebäudesicherheit, Innenraumklima, Energieverlust und die schlechten Lichtverhältnisse in den unteren Stockwerken feststellen können.

Den Analysen zufolge ist das Collège Sainte-Croix zu klein. 1991, als ich die Matura im Collège Sainte-Croix absolvierte, hatte es rund 500 Schüler. Heute sind es 840 Schülerinnen und Schüler. Somit ist das auch klar. Im Jahre 2020 sollen die Schülerzahlen aus dem französischsprachigen Sinnbezirk erheblich steigen.

Dazu haben wir an Sie, Herr Staatsrat Sigg, drei Fragen:

Das Kollegium Gambach wurde erst neu gebaut und auch das Kollegium St. Michael hätte noch Kapazitäten. Werden diese trotz des Ausbaus des Collège Sainte-Croix auch berücksichtigt?

Wie passt dieses Ausbaukonzept zu den heutigen finanziellen Sparmassnahmen des Kantons?

Zudem gibt es noch andere Kollegien und Schulen, die renovationsbedürftig sind. Gibt es dazu ein Konzept?

Bürdel Daniel (PDC/CVP, SE). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis un ancien élève du Collège Sainte-Croix et membre depuis 2016 de la commission d'école de ce collège. Aujourd'hui, je m'exprime au nom du groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique.

Ce matin, nous allons voter le décret à l'octroi d'un crédit d'étude de 2 220 000 frs en vue de l'assainissement et de l'agrandissement du Collège Sainte-Croix. La construction actuelle du Collège Sainte-Croix date des années 1980 et a été prévue pour environ 500 personnes. En 1992, quand j'étais moi-même un des quelque 600 élèves, il a déjà fallu ajouter un quatrième étage suite à la progression importante du nombre des élèves qui n'était pas prévue lors de la construction en 1983. Depuis les années 2000, l'utilisation supplémentaire de la Villa Gallia a été décidée.

Aujourd'hui, environ 850 élèves suivent les cours au Collège Sainte-Croix et lors de ma dernière visite il y a quelques semaines, j'ai pu et j'ai dû constater que l'état de la construction des salles de classe, de la cafétéria et même de la salle de dessin où j'ai suivi les cours de mon collègue député Olivier Suter est resté toujours le même qu'il y a 25 ans. J'avais presque un sentiment un peu nostalgique.

Il faut assainir ce bâtiment pour les raisons suivantes:

- > des risques importants sont présents au niveau de la sécurité. Les voies d'évacuation ne sont plus conformes pour le nombre actuel important d'élèves. Un autre risque est lié aux plafonds combustibles. Ceci peut créer des situations à risques;
- > le bâtiment aura bientôt 40 ans et de nombreux domaines tels que l'isolation ou l'étanchéité demandent des travaux importants. Il est prévu que le nouveau projet devra respecter les critères du label Minergie-P. Énergétiquement, le bâtiment fait actuellement partie des 10 bâtiments les plus énergivores de l'Etat de Fribourg et la consommation d'énergie coûte actuellement plus de 260 000 frs par an. On estime que la consommation d'énergie pourra être divisée par 2;
- > les prévisions démographiques montrent que le Collège Sainte-Croix devrait héberger environ 1100 élèves en 2030. Ceci est dû à la forte croissance du nombre d'élèves en scolarité obligatoire. Comme l'établissement

souffre déjà d'un manque important de surface et de locaux communs, la rénovation des bâtiments existants et l'agrandissement sont largement justifiés.

Depuis le premier planning y a quelques années de cela, le programme des locaux est beaucoup plus modeste qu'initialement prévu. Les recherches de synergie, la suppression de certains locaux et la diminution de surface ont fait que je me pose aujourd'hui la question si le redimensionnement n'a pas été trop important. Pour donner un exemple, il n'y a plus de salles d'étude dédiées aux élèves et les espaces libres au rez-de-chaussée seront utilisés différemment. Il est donc très important que le crédit d'étude demandé aujourd'hui montre comment la fonctionnalité peut être optimisée pour accueillir plus de 1100 élèves.

En ce qui concerne la question d'une aula, je constate que sur le Plateau de Pérrolles, beaucoup d'instituts de formation ont des grandes salles à disposition et d'une manière générale, je trouve que ces besoins spécifiques peuvent aussi être assurés par une collaboration entre les 3 collèges dans la Ville de Fribourg. Chaque institut a ses avantages. Au Collège Sainte-Croix, c'est certainement et entre autres la triple halle de gym.

Avec le crédit demandé de 2 220 000 frs, le projet du concours d'architecture doit être développé jusqu'au projet détaillé accompagné d'un devis de construction. L'étude permettra donc de solliciter – sur la base d'une estimation fiable des coûts – des crédits d'engagement pour l'assainissement et l'agrandissement du Collège Sainte-Croix.

Le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique adopte le présent projet de décret et ne conteste pas l'entrée en matière.

Jelk Guy-Noël (PS/SP, FV). Mes liens d'intérêts: je suis enseignant en secondaire II à l'ECG de Fribourg.

Enfin. C'est un peu le mot synthétisant l'idée générale du groupe socialiste concernant cet objet. Certes, il ne s'agit encore que du crédit d'étude, mais avec celui-ci, le Collège Sainte-Croix va pouvoir se projeter dans un futur plus réjouissant. Voilà plus de 15 ans que cette école déborde d'étudiantes et d'étudiants. Les avez-vous vus assis sur les marches d'escaliers froids, squatter les sous-sols, prendre leur goûter sous les porches qui risquent à tout instant de s'effondrer ou encore tenter de résoudre une équation cugnés dans un recoin sombre des couloirs exigus? Et je ne parle pas de la Villa Gallia dont la vétusté ressemble à l'école de la région du Brandebourg dans laquelle j'ai enseigné une année, en 1998–99, et que l'on a commencé à rénover à cette époque.

La mise en évidence des importantes faiblesses au niveau de la sécurité concernant l'évacuation des étudiants en cas de problèmes, les dangereux tableaux électriques et la combustibilité des plafonds nous font prendre conscience de la nécessité de l'intervention.

La progression du nombre d'étudiants prévue pour les prochaines années en est la deuxième raison irréfutable. Les 10 nouvelles salles prévues et les 3 salles spéciales seront, nous l'espérons, suffisantes.

La cafétéria pourra accueillir un nombre supplémentaire de clients. Là également, nous espérons que celle-ci pourra vivre et non pas vivoter, comme c'est le cas pour d'autres établissements de ce type. Qu'entreprend l'Etat afin que, d'une façon générale, ces cafétérias scolaires puissent avoir un avenir pérenne, comme celle de l'Université qui est en partie subventionnée par le canton. Dans quelle direction la nouvelle responsable des cafétérias, M^{me} Danièle Savary, va-t-elle travailler?

Concernant les bâtiments eux-mêmes, énergétiquement parlant, nous soutenons vivement – et cela nous paraît une évidence – l'installation de panneaux solaires sur ses toits plats. Un partenariat avec Groupe E pourrait certainement être trouvé.

Une majorité de notre groupe, dont je fais partie, aimeraient que l'on étudie la faisabilité, puis qu'on réalise une aula digne de ce nom avec gradins et scène permettant des représentations artistiques. Contrairement à ce qui a été dit en commission, il n'existe pas une pléthore de telles salles. En effet, les aulas aux alentours – aula Joseph-Deiss, aula de l'Institut de chimie, aula de l'Institut d'histologie, aula de l'Ecole des métiers de Fribourg – sont en fait des auditoires sans scène; seul le CO de Pérrolles en possède une de ce genre. De plus, l'aula prévue devra faire office de salle d'étude lorsque les bâtiments auront atteint leur effectif maximum. Une utilisation mixte de cette salle n'est pas des plus judicieuse. Nous vivons plus ou moins bien à l'ECGF, qui possède une salle plate.

Avec ces remarques, le groupe socialiste soutiendra le crédit d'étude pour le Collège Sainte-Croix.

Suter Olivier (ACG/MLB, SC). Tout d'abord, mes liens d'intérêts: j'ai été un professeur au Collège Sainte-Croix – vous l'avez entendu, excellent souvenir de mes élèves – et suis actuellement professeur au Collège Saint-Michel, la concurrence.

Malgré tout, étant donné l'état du bâtiment du Collège Sainte-Croix et étant donné son exiguité, je vais soutenir, comme mon groupe, le projet qui nous est proposé. C'est un projet architecturalement intéressant, c'est un projet joliment installé au niveau architectural. Par rapport aux bâtiments existants, le nouveau bâtiment est tout à fait intégré, tout comme il l'est aussi au site absolument merveilleux dans lequel s'inscrit le Collège Sainte-Croix.

Quelques remarques par rapport au projet qui nous est proposé.

Le premier projet qui avait été étudié, cela déjà été dit, était à plus de 50 millions de frs. On a entendu les chiffres de 53 ou

de 57 millions de frs. C'est de toute façon très, très proche du chiffre de rénovation et d'agrandissement pour un exercice similaire – celui du Collège de Gambach –, qui a été finalement à 58 millions de frs.

Pour des raisons d'économies, on a baissé ce montant qui est actuellement à 37 millions de frs, ce qui fait quand même une sacrée différence, partant du principe que les coûts d'assainissement sont déjà devisés à 20 millions de frs et plus. Donc, pour les nouveaux bâtiments, il reste actuellement 17 millions de frs contre pratiquement 37 millions de frs au départ. Cela ne fait même pas tout à fait la moitié.

Alors, on s'est posé la question suivante et le président de la commission l'a relevé: n'a-t-on pas prévu trop petit en l'occurrence? N'est-on pas actuellement en train de faire une sorte de rénovation d'assainissement un tout petit peu au rabais et qui va nous poser des problèmes dans l'avenir? On aura l'occasion d'y venir; je vais déposer un amendement. On en a discuté aussi avec différents collègues ici. On en parlera plus précisément tout à l'heure.

Quelques remarques.

Les circulations à l'intérieur du bâtiment sont aujourd'hui catastrophiques. Dans le projet qui nous est présenté pour l'heure, elles sont améliorées, mais ne sont pas encore satisfaisantes. On l'a entendu en commission, une fois que le collège serait plein, c'est-à-dire avec le nombre d'élèves maximum qui était prévu, il n'y aurait pas de salles d'étude. Donc, les salles d'étude n'existent pas, ce qui est quand même assez étonnant pour un lieu comme le Collège Sainte-Croix.

La bibliothèque est agrandie d'une manière très, très restreinte. Est-ce que cela correspondra aux besoins? Les salles d'art visuel diminuent. C'est la seule branche, je crois, dont les salles diminuent et ne sont pas adaptées non plus au programme d'étude de la nouvelle maturité fédérale entrée en vigueur il y a déjà une quinzaine d'années et qui prévoit, entre autres, des cours de sculpture, donc des activités aussi plus salissantes que le dessin, avec de la poussière. N'y a-t-il pas moyen d'étudier un tout petit peu les locaux de manière à ce qu'ils soient plus adaptés au programme?

On a parlé de l'aula. Tout à l'heure, mon collègue Jelk a dit qu'une aula était une salle qui permettait aussi des activités dans le domaine du spectacle. Les CO du canton sont dotés d'aula. L'ECGF est dotée d'une aula. Le Collège Saint-Michel et le Collège de Gambach sont dotés d'une aula. C'est quand même un équipement qui fait partie de la vie d'une école. Donc, aujourd'hui, elle est réduite comme elle était déjà réduite depuis ses origines, soit à une salle à plat, qui ne remplit pas du tout les fonctions qu'on attend d'une aula. Donc, quelque part, je pense que cela vaut la peine en tout cas de se poser la question, peut-être pas d'une manière enterrée, mais d'une autre manière, d'intégrer une aula à ce bâtiment, en tout cas au stade de l'étude.

Au niveau des aménagements plus généraux, j'ai été étonné en voyant le projet de ne pas entendre parler de panneaux photovoltaïques. L'Etat s'est engagé il y a quelques années à couvrir les surfaces facilement accessibles de ses bâtiments avec des panneaux photovoltaïques; cela a encore été répété il y a un mois dans une réponse du Conseil d'Etat à une question que je lui avais posée sur l'avancement du projet d'installations photovoltaïques. Là, je demande véritablement que le Conseil d'Etat fasse le nécessaire avec Groupe E, dont je rappelle qu'il est propriétaire à 78%, pour que des panneaux photovoltaïques soient installés sur ces toits, qui sont tout à fait appropriés.

Concernant la question du personnel, j'en ai parlé en commission, les transferts de personnel entre les différents collèges vaudraient la peine d'être étudiés et communiqués de manière un peu plus élégante parfois par le Gouvernement, de manière à ne pas créer de l'insécurité auprès de son personnel.

Je voudrais demander – c'est un tout petit peu en marge de l'objet – ce que le Conseil d'Etat a l'intention de faire au niveau du Collège Saint-Michel ces prochaines années. Actuellement, le Collège Saint-Michel mène un projet d'agrandissement de sa bibliothèque sur son budget d'entretien, ce qui est assez étonnant pour un objet à plus de 1 million de frs. Le bâtiment sportif, dont certaines vitres sont tombées toutes seules, est dans un état assez catastrophique et on ne parle pas de l'Aquarium qui est aussi et depuis des années dans un état absolument lamentable. Là, quels sont les projets du Conseil d'Etat en marge et pas du tout en concurrence avec l'agrandissement du Collège Sainte-Croix que je vous appelle bien sûr à soutenir?

Notre groupe approuve l'entrée en matière et je reviendrai plus tard sur l'amendement que j'ai déposé.

Schorderet Gilles (*UDC/SVP, SC*). Tout d'abord, mes liens d'intérêts: je suis, comme mon précédent collègue, membre de la commission d'école du Collège Sainte-Croix et j'étais membres du jury du concours d'architecture du projet qui nous occupe aujourd'hui.

Le groupe de l'Union démocratique du centre soutiendra bien entendu le projet de décret qui nous est présenté. Il est indéniable que ce collège, construit pour accueillir 480 élèves et qui en héberge 840 aujourd'hui, a besoin de plus d'espace et un sacré coup de rafraîchissement. De plus, en tenant compte de l'évolution démographique, le Collège Sainte-Croix pourrait devoir accueillir 1100 élèves à moyen terme, 1110 élèves et leurs enseignants. Il faut donc de la place, des espaces communs et de bonnes voies de circulation.

Le projet présenté par le bureau d'architectes fribourgeois de Marc Zamparo est un projet sur mesure. Le jury unanime a relevé que le projet se distinguait par une extension linéaire et compacte de l'établissement, que les réseaux de circula-

tion étaient judicieux et que le tout représentait une nouvelle entité élégante, fonctionnelle et polyvalente. Mais voilà, il y a le montant annoncé pour le concours: 30 millions de frs; et l'évaluation du projet: plus de 50 millions de frs. Il a donc fallu élaguer. Par contre, je ne sais pas qui a fait l'évaluation. En lisant la presse ce matin, je me demandais si c'était un bureau fribourgeois ou un bureau extérieur. J'aimerais peut-être avoir la réponse de M. le Commissaire.

Vous savez que je suis agriculteur et l'évolution de la politique agricole a fait que ces dernières années, j'ai dû investir à plusieurs reprises dans des bâtiments sur mon exploitation. Chaque fois, j'ai dessiné une ferme idéale, puis j'ai demandé des devis. Ensuite, vu les fonds à disposition ou plutôt le montant que la banque était d'accord de me prêter, j'ai dû, comme le Conseil d'Etat, élaguer et ma ferme n'est plus idéale, mais fonctionnelle. On peut supprimer le superflu, mais pas l'indispensable.

M. le Commissaire, il y a des choses que je n'ai pas supprimées. Les dimensions des surfaces pour mes protégés me sont imposées et les voies de circulation et de promenade également. La protection des animaux veille au grain. Vous me direz que c'est farfelu de comparer des élèves à du bétail, mais je pense au crédit qu'on a accepté hier pour la construction d'une ferme à Grangeneuve: quand je suivais ce matin le bus des TPF rempli d'élèves qu'on mène dans nos collèges et quand je pense aux normes que nous avons dans l'agriculture pour transporter du bétail, je me dis que nos bestioles ont bien de la chance.

Chers collègues, ici, nous parlons d'environ 1100 élèves. Si le nombre de classes est certainement suffisant, les espaces communs et les voies de circulation de ce projet sont trop compressés par rapport au projet validé par le jury. Le groupe de l'Union démocratique du centre peut comprendre la modification du projet concernant l'aula, qui était prévue sur plusieurs niveaux. Là, il y a certainement des synergies à trouver avec d'autres écoles, par exemple au Collège de Gambach, qui vient d'être rénové et construit pour un montant de 58 millions de frs pour 850 élèves. Là, les espaces sont en suffisance. Ce sont bien les espaces en commun qui manquent dans le projet de Sainte-Croix.

Pour rappel, au sujet de Gambach, j'avais présidé la commission pour le décret de crédit de construction et j'étais membre de la commission de bâtisse. Le coût estimé était de 38 millions de frs. Le crédit de construction a été accepté par le Grand Conseil: 58 155 000 frs. On répète les erreurs du passé. C'était en 2007. Pourquoi y a-t-il eu cette différence? Parce qu'on n'avait pas estimé assez les coûts d'entretien de l'ancien bâtiment. Aujourd'hui, c'est exactement la même chose avec Sainte-Croix. On a sorti un chiffre – comme ça, à la louche –, 30 millions de frs et quand on sort les chiffres, on voit qu'on est à plus de 50 millions de frs. Il faudra vraiment voir si l'étude a été bien faite, mais là, à mon avis, on a fait une erreur.

Maintenant, je vais comparer les surfaces totales des planchers: à Gambach, pour 850 élèves, 16 050 m² de surface des classes et des espaces en commun; 16 150 m². La surface totale à Sainte-Croix pour 1100 élèves, 10 847 m². Le projet qui a été présenté au jury donnait 12 000 m², soit déjà bien en dessous de Gambach. Le Gymnase intercantonal de la Broye: 800 élèves pour 19 500 m² de surface au plancher et 70 millions de frs d'investissements partagés entre le canton de Fribourg et le canton de Vaud. Pour 800 élèves. Ils étaient 300 élèves à la rentrée lors de l'inauguration du Gymnase intercantonal de la Broye. Comparaison n'est pas raison, mais là, il y a quand même un problème. Les élèves de notre canton ont également droit à une certaine équité.

Le groupe de l'Union démocratique du centre souhaite vivement qu'on étudie mieux ce projet et qu'on le fasse rapidement. Pour limiter les coûts, le groupe de l'Union démocratique du centre encourage le Conseil d'Etat à se tourner peut-être vers des entreprises fribourgeoises. Ne venez pas nous dire que les Fribourgeois manquent de compétences.

Le groupe de l'Union démocratique du centre vous recommande donc d'accepter ce projet de décret. On va écouter attentivement l'amendement de notre collègue Suter et on va certainement aussi le soutenir. En tout cas, puisque c'est un crédit d'étude, étudions correctement et rapidement.

Vial Jacques (PDC/CVP, SC). Je n'ai aucun lien d'intérêts avec le Collège Sainte-Croix, si ce n'est que 2 de mes enfants y ont étudié, de même qu'une grande partie des élèves de la rive droite de la Sarine.

J'ai fait partie de la commission et je me suis prononcé favorablement pour ce crédit. Je voterai ce crédit de toute façon aujourd'hui.

Or, depuis la visite des lieux, 3 questions ont surgi et méritent sinon une réponse immédiate, du moins une réflexion complémentaire:

- > concernant l'indépendance énergétique, la chaudière actuelle doit être remplacée par une énergie propre. Il est prévu de se raccorder au chauffage à distance du Plateau de Pélalles. Or, cette centrale se trouve à 750 m à vol d'oiseau et le raccordement coûterait très cher. D'où ma question: ne serait-il pas plus approprié de poser des sondes géothermiques ou d'installer une centrale de chauffe, à bois par exemple, indépendante?
- > au sujet du programme des travaux prévus sur 3 ans, ce programme englobe la rénovation du bâtiment principal – soit des façades –, la construction de l'annexe neuve et la rénovation de la Villa Gallia. Cela entraîne des perturbations pour les enseignants et les élèves dans tous les secteurs de l'école et ceci simultanément. D'où ma question: ne serait-il pas plus approprié d'augmenter le volume de l'annexe neuve en y ajoutant les salles spéciales prévues à la Villa Gallia? Cette solution aurait

pour avantage de pouvoir conserver, durant les travaux, dans leur état actuel les salles de classe de la Villa Gallia encore fonctionnelles, de concentrer les travaux sur l'annexe, sans perturber la marche de l'école et ainsi d'offrir des conditions meilleures d'enseignement;

- > concernant l'affectation de la Villa Gallia, ce beau bâtiment sert partiellement encore à des activités culturelles. Il n'a pas été conçu pour un enseignement moderne. Sa transformation est onéreuse en raison des sécurités statiques et techniques à modifier. D'où ma question: ne serait-il pas plus logique de maintenir durant la transformation de l'école cette bâtisse dans son état actuel – comme proposé dans ma deuxième question – et ensuite de changer l'affectation de ce noble bâtiment en le vouant par exemple à des activités culturelles? On gagnerait en efficacité et on offrirait un superbe site à la culture de notre canton.

Voilà mes réflexions et mes questions. Je me réjouis de voir la suite qui y sera donnée.

Berset Solange (PS/SP, SC). Mes liens d'intérêts: je suis membre de la commission d'école du Collège de Sainte-Croix.

Enfin. Ce mot a déjà été dit ce matin. Après avoir été attendu si longtemps, notre Grand Conseil est saisi d'un décret qui permettra d'étudier l'agrandissement et l'assainissement du Collège Sainte-Croix. A la lecture du message et suite à mes collègues qui se sont déjà exprimés, chacun peut se rendre compte qu'en fait, il est urgent de faire ce projet.

Donc, après avoir attendu toutes ces années, le projet, qui a été choisi à l'unanimité du jury, permet de croire que tout va bien dans le meilleur des mondes. Eh bien, je crois qu'on a pu constater, par les interventions de mes collègues, que ceci n'est pas le cas. Car en lieu et place de prévoir des locaux et des voies de circulation indispensables pour l'avenir, on constate que le programme est plus modeste que prévu. Je crois qu'il est important de rappeler qu'une étude a été faite pour les besoins en locaux et je ne comprends pas pour quelles raisons les locaux nécessaires ne seront pas tous pris en compte dans le futur projet. Avec l'évolution du nombre d'élèves, il n'est pas judicieux de ne pas anticiper et de ne pas répondre aux besoins. Je demande au Conseil d'Etat d'être vigilant et de s'engager fermement pour que ce collège puisse bénéficier des infrastructures nécessaires et suffisantes, à l'instar des autres collèges.

Je ne vous cache pas que je suis encore plus inquiète après la lecture de La Liberté du jour; je constate que pour certains futurs bâtiments construits par l'Etat, eh bien, tout d'un coup, on ne tient presque plus compte du critère des coûts. Alors que des économies sont demandées à tous les niveaux – et là, on en a encore la preuve dans le cadre de ce projet, puisque les locaux ont déjà été réduits – je ne comprends, M. le Commissaire, pour quelles raisons on a déjà réduit les mètres cubes d'agrandissement de ce collège, avant même d'étudier

le projet de détail, alors qu'ils sont indispensables. Il s'agit d'assurer des infrastructures répondant aux besoins et le crédit d'étude qui nous est proposé aujourd'hui permettra d'approfondir les locaux adéquats.

Donc, il est important de soutenir ce projet.

Collaud Elian (PDC/CVP, BR). Je connais le Collège Sainte-Croix, mes 3 filles l'ayant fréquenté pour l'obtention de leur maturité. Je soutiendrai donc personnellement ce projet et n'ai pas d'autres intérêts. A l'époque, le collège broyard n'était pas encore accessible. Je me souviens qu'elles ont eu beaucoup de sueur, mais qu'elles ont reçu un soutien cordial et efficace. Ce soutien a été surtout donné lors des moments difficiles vécus voici quelques années. Je profite de ce moment-là pour les remercier vivement au nom de la direction d'école.

Par conséquent, pour la qualité de vie et d'enseignement, avec les remarques émises par mes collègues députés, ce projet a besoin du soutien massif de notre Grand Conseil.

Chassot Claude (ACG/MLB, SC). Je n'ai aucun lien d'intérêts avec l'objet dont nous discutons en ce moment.

J'aimerais simplement avoir une réponse d'ordre technique. J'ai pu lire et parcourir les plans qui nous ont été donnés en annexe avec ce projet. Je vois qu'au niveau 0, on a un immense réfectoire de 260 places et qu'on y a une cuisinette. J'étais déjà intervenu lors de la construction du bâtiment de la Police à Granges-Paccot; et le commissaire du Gouvernement m'avait répondu ceci à l'époque: «Ce n'était plus tendance d'avoir des cuisines.» Je sais maintenant qu'on fait du régénéré pour nos employés de la fonction publique, pour nos gendarmes.

J'aimerais savoir ce qu'il en est ici, parce que je n'ai pas trouvé de cuisine dans les plans, alors que l'Instruction publique met un soin particulier à donner des leçons d'éducation sur l'alimentation par le biais de cours sur la nutrition et je trouve que c'est un élément important. Parce que j'ai aussi entendu les propos du député Bürdel et toute la réflexion poussée qu'il a eue sur les locaux et sur les éventuelles collaborations qu'il pourrait y avoir entre les bâtiments de l'Etat qui sont déjà sur le Plateau de Pélalles; y a-t-il une synergie avec d'autres bâtiments dans ce sens-là?

Le Rapporteur. Vous avez été, dans les groupes ainsi que la Commission des finances et de gestion, unanimes pour entrer en matière sur ce projet de décret.

J'aimerais tout d'abord rappeler que nous voterons tout à l'heure un projet de décret pour une étude. C'est en fait le décret pour le crédit d'étude. Quand j'entends certains députés parler d'organisation durant les travaux, je pense qu'on est un peu trop rapide aujourd'hui. Il s'agit d'abord d'étudier ce projet et de déterminer son coût. Bien sûr, dans l'idéal, il s'agira de respecter le coût qu'on nous présentera un jour comme crédit d'investissement.

Vous avez posé un certain nombre de questions. Je ne vais pas revenir sur chacune de vos questions; j'en ai fait un résumé:

- > le dimensionnement du nombre de classes tiendra-t-il compte des places actuellement disponibles dans les autres collèges sis sur la Ville de Fribourg?
- > question se posant pour de nombreux députés, le programme des locaux répond-il finalement vraiment aux besoins?
- > a-t-on non seulement éliminé le superflu, mais encore certains locaux indispensables?
- > ne faudrait-il pas viser une indépendance énergétique pour cet agrandissement et cette rénovation du Collège Sainte-Croix?
- > ne devrait-on pas changer à futur l'affectation de la Villa Gallia?
- > en relation avec la cuisine – la cuisinette –, est-ce qu'il y a lieu d'avoir des synergies avec d'autres établissements locaux?

Je me tourne vers le commissaire du Gouvernement pour lui demander de répondre à ces questions, commissaire que je ne vois pas avec tous les écrans entre lui et moi. Il est bien là et je lui cède donc la parole.

Le Commissaire. Merci à tous les groupes pour l'approbation de l'entrée en matière.

Il y a eu de nombreuses questions – là, je rejoins la remarque de M. le Rapporteur – qui relèvent plus d'aspects de réalisation que d'un crédit d'étude, lequel a bien comme finalité d'approfondir la connaissance et le projet dans la manière dont nous pouvons le présenter.

J'aimerais dire d'une manière formelle et claire que dès le départ, le projet que nous vous présentons d'assainissement et d'agrandissement répond aux besoins qui sont nécessaires en vue de l'évolution pour des raisons de sécurité et d'énergie. Il ne faut peut-être pas comparer le projet idéal avec ce qu'on lui a enlevé pour avoir un projet fonctionnel qui répond aux besoins, mais plutôt ce qu'il y a maintenant comme collège et ce que nous allons amener en plus pour répondre à ces différentes exigences.

Mme Portmann, vous avez parlé de la répartition des collèges. L'idée ou le concept à moyen terme est bien d'avoir un certain équilibre entre les collèges de la ville. En gros, le collège idéal, c'est environ 1100 élèves et une cinquantaine de classes. Evidemment, il y a des variations qui se produisent; tout cela n'est pas fixé.

Vous avez parlé des mesures d'économies. Le projet avait été lancé à une époque où il y avait déjà les mesures d'économies. D'ailleurs, il y avait eu une intervention de M. Vonlanthen qui demandait ceci: «Mais 30 millions de frs, alors que nous sommes en période d'économies, est-ce bien justifié?» C'était une question à laquelle nous avions répondu.

Dans d'autres collèges, il y aura des travaux de rénovation, je pense évidemment à Saint-Michel, à son Aquarium, à sa chapelle et à sa bibliothèque. Pour répondre tout de suite à M. Suter, pour la bibliothèque, les travaux ont été entrepris avec un budget de fonctionnement, car au début cela ne nécessitait pas autre chose. En cours de route, on s'est rendu compte de problèmes statiques qui ont augmenté évidemment le poids des travaux que cela suppose. On passera certainement à une autre manière de procéder le cas échéant.

Un élément important dans ce projet est aussi celui de la polyvalence. On me dit qu'il n'y a plus de salles d'étude, mais nous avons précisément prévu une aula qui peut être polyvalente. On peut la séparer en 3 parties et créer ainsi des salles d'étude. Le réfectoire peut aussi être utilisé comme salle pour des groupes de travail ou d'étude lorsqu'il n'est pas utilisé dans sa finalité première. Nous prévoyons également des salles de classe, si elles ne sont pas utilisées, qui peuvent faire office de salles d'étude. Je crois que ce rôle de polyvalence est fondamental aujourd'hui. Il doit certainement être mieux exploité.

M. Jelk, vous avez relevé toute une série de questions. Je ne peux pas répondre à toutes ces questions maintenant. J'aime-rais seulement revenir sur l'une d'entre elles. Je n'ai pas dit qu'il y avait pléthore de salles de spectacle; j'ai simplement dit qu'il y avait de nombreuses salles de spectacle dans notre ville et que sous cet angle, le besoin avait aussi tenu compte de ces offres. Il y a une aula en forme de gradins comme vous les connaissez dans certains collèges. Ce sont des aulas qui sont évidemment plus chères, parce qu'elles ont une caractéristique technique: elles vont en profondeur. C'est ce qui était prévu dans un premier temps dans ce projet de l'agrandissement du Collège Sainte-Croix. Le but de l'aula est aussi celui d'un auditoire et là, il n'y a pas forcément nécessité d'avoir des gradins, je tiens à le préciser. Ensuite, l'offre existe en ville, plusieurs l'ont relevé, notamment au CO de Pérrolles. Je cite les salles de spectacle habituelles que vous connaissez: Equilibre, Nuithonie, Gambach. Vous ne pouvez pas non plus tout exiger dans tous les collèges. Une répartition se fait aussi. Au Collège Sainte-Croix, nous avons une halle de gymnastique triple avec des gradins. Vous ne la trouvez ni à Saint-Michel ni à Gambach où il y a une simple salle de gym. C'est aussi une offre supplémentaire qui caractérise en l'occurrence le Collège Sainte-Croix. L'idée n'est pas de faire des salles triples de gymnastique dans tous les collèges de la ville. Je crois qu'on peut vivre avec cette répartition, avec cette diversité ou une certaine diversité de l'offre.

J'aimerais dire aussi que nous n'avions pas un projet à 58 millions de frs, puis qu'on a décidé ensuite de faire des économies et qu'on est arrivé à 37 millions de frs. Le premier projet à 30 millions de frs avait été fait de manière grossière. J'ai rappelé une intervention parlementaire qui en avait parlé. Ensuite, il y a eu consultation des utilisateurs, des enseignants, de M^e la Rectrice; un travail a été fait. On a abouti

à un projet beaucoup plus important, mais qui tenait compte d'un peu de tous les voeux, de toutes les bonnes idées. Comme tout projet – pas seulement celui-ci; d'autres également – on commence après à recouper dans le projet initial, car on va dans le sens du fonctionnel en essayant de trouver des solutions moins dispendieuses. C'est cet effort qui a été fait. Ce n'est pas un effort d'économies en disant qu'on va économiser, car on est en situation difficile; c'est un effort consistant à dimensionner ce projet à ce qu'il doit être. L'agrandissement du Collège de Bulle, ce sont 20 millions de frs. Ici, on a un agrandissement et une rénovation à 37 millions de frs, avec plus ou moins 15% encore de variation. Donc, sous cet angle aussi, je crois qu'on a bien répondu à ce qui était nécessaire.

Je conteste que les éléments de circulation – on pourra y revenir – ont été négligés; on en a tenu compte. La bibliothèque prévue, ce sont 25% de plus que la bibliothèque actuelle. Avec sa future dimension, elle aura la dimension des bibliothèques qui se trouvent dans les bâtiments et les collèges au niveau du secondaire II. Il n'y aura rien de dimensionné trop petit en la matière.

On a relevé que des salles n'étaient pas adaptées, je pense aux arts visuels. Là, ça me semble aller peut-être un peu loin déjà dans la réalisation. S'il y a des travaux «plus sales ou poussiéreux», on peut encore imaginer mettre des cloisons en bois à un certain moment dans une salle sans l'avoir prévu déjà au moment du crédit d'étude. Je crois que là, il y a un peu de flexibilité qu'on peut comprendre. Ce n'est pas un obstacle au projet qui vous est présenté.

J'aimerais ajouter aussi que le photovoltaïque est mentionné. Le rapport Boussole 21 mentionne la chose et ce sera évidemment aussi analysé. Ce n'est pas un oubli en la matière.

M. Schorderet, vous avez procédé à un ensemble de comparaisons. Je n'ai pas en mémoire, ni même sur papier, les locaux communs du GYB, de Saint-Michel, de Gambach, du Collège du sud, du Collège Sainte-Croix. Je ne suis pas sûr qu'une comparaison simple, faite comme ça avec ce qu'on a pu trouver, soit véritablement suffisante. Il me semble plutôt que si on veut faire une analyse – et je sais que ce travail a été fait à l'interne –, les comparaisons entre les locaux communs tiennent la route également, comme je l'ai mentionné à l'instant, pour la bibliothèque. Là, vous l'avez dit vous-même, comparaison n'est pas raison. Je resterai plus prudent en la matière.

M. le Député Vial, vous avez fait un certain nombre de propositions. Je crois que c'est bien de les mentionner; on les étudiera. Merci au soutien au crédit d'étude. Je ne vais pas commencer à dire s'il faut mettre des sondes dans le terrain lui-même ou s'il faut se raccorder à un autre projet. J'en suis bien incapable moi-même, je ne suis pas technicien en la matière. C'est à étudier, on ne l'a pas exclu dans le crédit d'étude. C'est un projet qui peut encore évoluer, je le précise. Quant à vouloir utiliser la Villa Gallia, pour y mettre tout le

monde et travailler à côté, là, je n'ai pas trop bien compris la manœuvre. Mais vous n'allez pas mettre tout le collège dans la Villa Gallia, vous pouvez l'imaginez. Et les travaux ne seraient peut-être pas plus efficaces ou efficents si on devait commencer à travailler sur certains points et pas d'autres, parce qu'on y a bousculé tous les élèves du collège. Là, je crois qu'il y a aussi une conduite rationnelle qui a été prévue en la matière et qui me semble tout à fait jouable.

Je le répète: il n'y a pas de coupe dans le projet que je vous présente. Il est 20% plus élevé que ce que qui avait été initialement discuté. Il n'y a pas de coupe qui touche les besoins fonctionnels et nécessaires pour l'agrandissement et l'assainissement de ce collège. On répond à ses besoins. Par exemple, les enseignants ont participé au jury du concours. Ils ont été consultés et continueront de l'être durant tous les travaux qui seront liés au collège. Là aussi, il y a un contact continu – je dirais presque itératif – avec les utilisateurs.

Quant à la cuisinette et à la réfection, M. le Député Chassot, cela répond à la synergie. C'est une cuisine de régénération comme à Gambach. C'est à l'ECG qu'on cuisine; et ensuite on distribue. Cette synergie existe déjà. C'est dans ce sens que les choses ont été préparées.

Je n'irai pas plus loin dans le détail, moi non plus, mais les réponses sont données aux questions posées.

- > L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Première lecture

ART. 1

Le Rapporteur. L'art. 1 fixe le montant du crédit, soit 2 220 000 frs.

Suter Olivier (ACG/MLB, SC). Je propose l'amendement suivant à l'art. 1. «Un crédit de 2 270 000 francs est ouvert auprès de l'Administration des finances pour le financement des études préparatoires en vue de l'assainissement et de l'agrandissement du Collège Sainte-Croix, à Fribourg.»

Je propose d'augmenter le montant de 50 000 frs de manière à permettre l'étude de certains éléments qui, à mon avis et pour le groupe et plusieurs collègues de ce Parlement, ont peut-être été sous-évalués.

Ce montant de 50 000 frs n'est pas énorme. C'est plutôt un montant symbolique qui devrait nous amener à réfléchir sur ce que doit être ce collège dans l'avenir. Je vous rappelle que nous en sommes au quatrième agrandissement en 30 ans, ce qui est assez étonnant. Quatrième agrandissement après le rajout d'un étage, l'investissement partiel de la Villa Gallia, puis l'investissement complet de celle-ci. Il ne faudrait pas qu'il y en ait un cinquième.

Je suis étonné en entendant M. le Commissaire du Gouvernement nous dire que pour étudier, les élèves peuvent très bien aller dans un réfectoire. Le réfectoire a une fonction particulière dans un collège; une salle d'étude n'est pas du tout la même chose. Je crois que, comme on a pu constater en visitant le bâtiment, on trouve dans le sous-sol actuel des tables de cantine sur lesquelles les élèves mangent et travaillent tant bien que mal avec une très mauvaise luminosité; idem dans les recoins que mon collègue Jelk a déjà qualifiés.

Le projet de collège tel qu'il nous est présenté actuellement ne prévoit pas, s'il est plein, de salle d'étude. Que va-t-il se passer s'il n'y a pas de salle d'étude? Les élèves vont retourner dans les couloirs. Les circulations sont déjà assez mauvaises actuellement, mais si on a à nouveau des élèves dans les couloirs, celles-ci vont encore être péjorées. On va se retrouver dans une situation identique à celle d'aujourd'hui. Il y a donc véritablement des domaines à étudier.

L'aula, on peut s'en passer ou non. Actuellement, on a étudié une seule solution à ce sujet. Elle fait partie des équipements de base de toutes les écoles du canton; faut-il le préciser? Cette unique solution étudiée est onéreuse. Peut-être y a-t-il d'autres moyens pour trouver une place pour cette aula? Cette augmentation du crédit d'étude pourrait amener à une réflexion et à essayer de trouver des solutions optimales. On aura tout loisir – une étude plus approfondie ayant été établie – de se prononcer sur le montant global qui doit être mis à disposition et de se poser la question si les choses sont de l'ordre du luxe ou de la nécessité, comme l'a très bien expliqué notre collègue Schorderet.

Actuellement, on constate que le budget est très en-dessous de ce qui a été mis à disposition du collège de Gambach. La comparaison des m² parle aussi en défaveur du collège de Sainte-Croix. Cette augmentation de 50 000 frs, relativement anecdotique, devrait nous permettre d'arriver à un projet dont on est sûr qu'il ne sera pas dépassé avant même d'avoir été amorcé.

Je vous remercie de soutenir cet amendement.

Schorderet Gilles (UDC/SVP, SC). Comme déjà annoncé, le groupe de l'Union démocratique du centre soutiendra l'amendement de notre collègue Suter, c'est indéniable.

M. le Commissaire, le projet a été trop restreint. Vous avez affirmé avoir consulté le collège afin de connaître leurs besoins; je connais les gens de Sainte-Croix; ils ont peut-être été trop modestes dans l'expression de leurs besoins. Vous dites que comparaison n'est pas raison. Mais vous avez comparé en chiffrant 20 millions de frs pour l'agrandissement du Collège du Sud. On doit quand même être équitable avec tout le monde. Pour nous, il ne s'agit pas de la salle de spectacle ou de l'aula qui est le point à réétudier, mais bien des locaux en commun et des voies de circulation. C'est le point qui nous tient à cœur et qui n'est pas équivalent aux autres collèges.

Il y a longtemps que je siège dans cette salle et j'y travaille à fond. J'ai eu connaissance de tous les chiffres, que ce soit pour le GYB, Gambach, les salles, les volumes disponibles que je pourrais fournir si vous en avez besoin, M. le Commissaire. Qui a fait l'évaluation du projet Zamparo? L'architecte cantonal ou est-ce un bureau externe?

Le groupe de l'Union démocratique du centre soutiendra ce montant certes symbolique. Les projets sont déjà faits; revenons au projet des surfaces disponibles dans cette étude.

Jelk Guy-Noël (PS/SP, FV). Au nom du groupe socialiste, je vous propose d'accepter cet amendement.

Je précise que pour une aula digne de ce nom, des gradins peuvent être construits en escaliers en bois, sans besoin de creuser forcément en sous-sol.

Berset Solange (PS/SP, SC). Ce que l'on constate en ce moment, c'est que chacun a essayé de faire son travail de la manière la plus précise et la plus honnête possible. Je pense aux enseignants, à la direction et au doyen qui se sont vraiment impliqués dans ce projet, afin de respecter les critères - d'économies, etc. - qui sont donnés. Je pense que l'on a été trop loin dans le sens inverse. Je trouve qu'il ne serait pas juste de pénaliser les personnes qui ont été honnêtes quand on leur a demandé de collaborer. Vous venez de dire, M. le Commissaire, et cela m'a fait plaisir, que le projet peut encore évoluer. Donc, c'est dans cet esprit que je vous demande de soutenir l'amendement pour permettre à ce projet d'évoluer vers ce qu'il doit être au final. J'ai une question subsidiaire pour M. le Commissaire: pour quelle raison le Conseil d'Etat n'applique-t-il pas toujours les mêmes critères pour ses constructions de bâtiments?

Merci de soutenir cet amendement.

Bürdel Daniel (PDC/CVP, SE). Ich denke, dieses Amendement von 50 000 Franken ist nicht wesentlich, und ich kann dem auch zustimmen. Wichtig ist meiner Meinung nach die Analyse der Bedürfnisse in einer mittel- und langfristigen Optik für das Collège Sainte-Croix. Deswegen ist es eine symbolische Zustimmung, die wir hier meiner Meinung nach auch geben können, die aber für den effektiven Bau in Zukunft nicht wesentlich ist.

Le Rapporteur. En commission, nous avons déjà débattu d'un amendement qui visait à augmenter le crédit de 100 000 frs pour l'étude des salles d'étude ainsi que d'une aula. Comme je vous l'avais dit en introduction, cet amendement avait été refusé. Aujourd'hui, il faut être clair. Il y a un souci du Grand Conseil quant au programme des locaux. Honnêtement, on peut certainement répondre à ces questions avec le crédit demandé par le Conseil d'Etat sans y adjoindre un montant supplémentaire.

Au nom de la commission, je ne peux pas soutenir cet amendement, puisque nous l'avions rejeté en Commission. Je

demanderai donc de soutenir la version initiale du Conseil d'Etat.

Le Commissaire. Comme l'a dit M^{me} la Députée Solange Berset, un crédit d'étude porte sur un projet qui peut évoluer. Il fait aussi partie de ces 2,22 millions de frs que nous vous demandons, ce qui répond à cette capacité d'évolution.

J'ai déjà évoqué les arguments. Je me permets quand même de relever que l'aula qui est prévue est évidemment plus grande que l'aula actuelle du Collège Sainte-Croix. On n'a pas besoin d'avoir une salle de spectacle; cette offre est déjà offerte en ville à plusieurs endroits. Sur le plateau de Pérrolles, il y a de très nombreuses écoles - l'Université, la Haute Ecole d'ingénierie et d'architecture - où l'on trouve ce type d'aula. L'aula qui avait été prévue dans un premier temps était enterrée. Pour créer une aula, il y a quelques règles à respecter. N'étant pas spécialiste, je ne m'y essaie pas. Je crois que la polyvalence est l'élément clé du projet qui vous est présenté, ce qu'une aula en gradins ne permet pas. Avec une aula plate et plus grande, on peut précisément répondre à ce souci, qui a été évoqué, d'avoir plus de salles à disposition des élèves pour des études. En dehors des horaires de réfectoire, cette salle peut aussi servir de salle d'étude; c'est le cas actuellement au Collège du Sud, M. le Député Suter, si vous ne le saviez pas. Et cela fonctionne très bien.

J'aimerais ajouter que la circulation a été grandement améliorée. On a déplacé des salles de classe dans le bâtiment central et on a fait venir de la lumière à l'intérieur du bâtiment. Dans l'entrée principale et au rez-de-chaussée supérieur, en déplaçant l'aula, on a de la place supplémentaire. La salle actuelle des maîtres est également déplacée de manière telle que l'on a une capacité d'accueil à l'entrée bien plus grande qu'actuellement. Cela va dans le sens de cette facilitation de la circulation. Au rez-de-chaussée inférieur, il n'y aura plus de bibliothèque et de mensa; il y aura donc plus de place pour la circulation. Nous avons tenu compte de ces éléments. Je rappelle que la complémentarité d'usage a été favorisée dans ce projet. Il y a quand même 10 salles de groupe supplémentaires et la possibilité d'utiliser les salles de classe si possible comme salles d'étude. A mon avis, il est important de relever cet élément.

Quelques réponses aux questions posées:

- > la comparaison nécessite quand même l'oeil d'un architecte ou d'un spécialiste en la matière. Je ne doute pas des nombreuses qualités de M. Schorderet, mais je ne vous connaissais pas celle-là. Personnellement, je ne m'y risquerai pas;
- > je ne sais pas exactement quel bureau a établie l'évaluation à l'origine;
- > M^{me} la Députée Berset, je n'ai pas bien compris votre question demandant s'il y avait plusieurs ou des critères différents. Les critères utilisés en termes de surface de classe ne sont pas aussi stricts que pour des bâtiments

primaires qui sont payés par les communes avec un subventionnement des cantons. Quand j'ai dit 1100 élèves et 50 classes, c'était une idée de ce qu'est un collège dans sa vitesse de croisière. Il s'agit évidemment d'une estimation selon l'endroit, etc. Ce sont des éléments qui peuvent varier et selon les conditions et on aura peut-être d'autres chiffres.

J'ai refusé cet amendement en commission pour les raisons que je viens de rappeler. Il n'est pas nécessaire de l'accepter; nous avons tous les éléments en place pour répondre aux questions que vous m'avez posées, en sachant que ce n'est qu'un crédit d'étude demandé et que son but est précisément d'étudier ces différents éléments. Le travail a été fait avec exactitude. Je ne doute pas non plus de la correction et du souci des personnes consultées, des enseignants lors de l'élaboration. Le regard des spécialistes, architectes et autres ingénieurs apporte évidemment des qualifications que l'utilisateur ne peut pas avoir. On a complètement respecté les besoins. Aujourd'hui, nous avons un projet fonctionnel et efficace qui répond aux besoins en étant dans la norme de ce que l'on peut offrir en la matière.

- > Le Conseil d'Etat ne se rallie pas à la proposition d'amendement Suter à l'art. 1.
- > Au vote, la proposition d'amendement Suter, opposée à la version initiale du Conseil d'Etat, est acceptée par 54 voix contre 30. Il y a 2 abstentions.
- > Art. 1 modifié selon l'amendement Suter.

Ont voté pour la proposition d'amendement Suter:

Aebischer Susanne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey Pascal (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Bapst Markus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,ACG/MLB), Bourguet Gabrielle (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Bürdel Daniel (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Burgener Woeffray Andrea (FV,PS/SP), Chassot Claude (SC,ACG/MLB), Clément Pierre-Alain (FV,PS/SP), Corminboeuf-Strehblow Dominique (BR,PS/SP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fellmann Sabrina (LA,PS/SP), Flechtnier Olivier (SE,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Girard Raoul (GR,PS/SP), Grandjean Denis (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Linus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Jordan Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Mäder-Brülhart Bernadette (SE,ACG/MLB), Menoud Marc (GL,UDC/SVP), Menoud Yves (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter Christa (FV,ACG/MLB), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raemy Hugo (LA,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Roubaty François (SC,PS/SP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schneuwly André (SE,ACG/MLB), Schorderet Gilles (SC,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Stempfel-Horner Yvonne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Suter Olivier (SC,ACG/MLB), Thévoz Laurent (FV,ACG/MLB), Thomet René (SC,PS/SP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). Total: 54.

Ont voté pour la version initiale du Conseil d'Etat:

Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Collaud Elian (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Dafiflon Hubert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Gander Daniel (FV,UDC/SVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Lauper Nicolas (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Morand Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Piller Alfons (SE,UDC/SVP), Portmann Isabelle (SE,PLR/FDP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Schoenenweid André (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Vial Jacques (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC-PBD/CVP-BDP). Total: 30.

Se sont abstenus:

Fasel Josef (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Lambelet Albert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP). Total: 2.

ART. 2

Le Rapporteur. L'art. 2 fixe le centre de charges dans lequel sera versé le crédit voté.

- > Adopté.

ART. 3

- > Adopté.

ART. 4, TITRE ET CONSIDÉRANTS

- > Adopté.

> La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

Deuxième lecture

ART. 1 À ART. 4, TITRE ET CONSIDÉRANTS

- > Confirmation de la première lecture.
- > La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

- > Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, tel qu'il sort des délibérations, par 87 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté oui:

Aebischer Susanne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey Pascal (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Bapst Markus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,ACG/MLB), Bourguet Gabrielle (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Chassot Claude (SC,ACG/MLB), Clément Pierre-Alain (FV,PS/SP), Corminboeuf-Strehblow Dominique (BR,PS/SP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fellmann Sabrina (LA,PS/SP), Flechtnier Olivier (SE,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Girard Raoul (GR,PS/SP), Grandjean Denis (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Linus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Jordan Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Mäder-Brülhart Bernadette (SE,ACG/MLB), Menoud Marc (GL,UDC/SVP), Menoud Yves (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter Christa (FV,ACG/MLB), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raemy Hugo (LA,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Roubaty François (SC,PS/SP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schneuwly André (SE,ACG/MLB), Schorderet Gilles (SC,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Stempfel-Horner Yvonne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Suter Olivier (SC,ACG/MLB), Thévoz Laurent (FV,ACG/MLB), Thomet René (SC,PS/SP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP).

FDP), Bürdel Daniel (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Burgener Woeffray Andrea (FV,PS/SP), Butty Dominique (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Chassot Claude (SC,ACG/MLB), Clément Pierre-Alain (FV,PS/SP), Collaud Elian (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Corminboeuf-Strehblow Dominique (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fasel Josef (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Fellmann Sabrina (LA,PS/SP), Flechtnér Olivier (SE,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gander Daniel (FV,UDC/SVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Girard Raoul (GR,PS/SP), Gläuser Fritz (GL,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean Denis (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Linus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith Emmanuelle (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lambelet Albert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper Nicolas (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Mäder-Brülhart Bernadette (SE,ACG/MLB), Menoud Marc (GL,UDC/SVP), Menoud Yves (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Morand Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter Christa (FV,ACG/MLB), Piller Alfons (SE,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Portmann Isabelle (SE,PLR/FDP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raemy Hugo (LA,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Roubaty François (SC,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schneuwly André (SE,ACG/MLB), Schoenenweid André (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet Gilles (SC,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Stempfli-Horner Yvonne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Suter Olivier (SC,ACG/MLB), Thévoz Laurent (FV,ACG/MLB), Thomet René (SC,PS/SP), Vial Jacques (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). Total: 87.

—

Projet de décret 2015-DICS-69

Validité de l'initiative constitutionnelle «Contre l'ouverture d'un centre Islam et société à l'Université de Fribourg: non à une formation étatique d'imams»¹

Rapporteur: **Antoinette de Weck (PLR/FDP, FV)**.

Commissaire: **Jean-Pierre- Siggen, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport**.

Entrée en matière

Le Président. Je vous rappelle que le Grand Conseil doit se prononcer exclusivement sur la validité de cette initiative et non pas sur le fond. Je vous demande donc de limiter strictement vos interventions à cette validité. Si les débats partent dans d'autres directions, soit sur le fond de l'initiative, je serai obligé de couper les discussions. Nous parlons validité.

La Rapporteure. La Commission parlementaire s'est réunie le 24 février pour examiner la validité de l'initiative constitutionnelle «Contre l'ouverture d'un centre Islam et société à l'Université de Fribourg: non à une formation étatique d'imams».

En introduction, il a été rappelé que cette initiative avait respecté la procédure applicable au dépôt d'une initiative. En vertu de l'art. 116 de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP), une initiative qui a abouti doit être transmise au Grand Conseil dans les 3 mois qui suivent la publication. Une fois transmise, le Grand Conseil, en vertu de l'art. 117 de la même loi, statue sur la validité matérielle et formelle de l'initiative.

Cette initiative formulée en termes généraux – art. 124 LEDP – tend à une révision partielle de la Constitution du canton de Fribourg aux fins de ne pas autoriser la création du Centre Islam et société à l'Université de Fribourg (CSIS) et d'empêcher une quelconque formation étatique d'imams.

La tâche de la commission a été d'examiner si cette initiative remplissait les conditions de l'art. 117 al. 1^{bis} LEDP, à savoir si elle est conforme au droit supérieur et exécutable, ainsi que si elle respecte l'unité de la forme, de la matière et du rang.

Pour répondre à cette question de validité, la commission s'est basée sur les 2 avis de droit fournis par le Conseil d'Etat, à savoir celui du Prof. Pascal Mahon de l'Université de Neuchâtel et celui du Prof. Benjamin Schindler de l'Université de St-Gall. La majorité de la commission est arrivée à la même conclusion que le Conseil d'Etat, à savoir que cette initiative est contraire au droit fédéral, car elle viole l'art. 8 de la Constitution fédérale, qui interdit toute discrimination entre autres en raison de sa religion. Par conséquent, aux yeux de la commission, cette initiative est invalide. Elle vous prie de conclure aussi à l'invalidité de cette initiative.

Au nom de la commission, je remercie M. le Commissaire ainsi que M^{me} Vauthey, cheffe du Service des affaires universitaires, pour les explications et les éclaircissements apportés durant nos travaux.

Le Commissaire. Permettez-moi quelques remarques préliminaires. Il est important de rappeler à quel stade de la procédure nous nous trouvons actuellement. Le comité d'initiative a récolté et déposé les signatures et celles-ci ont été validées. Il appartient donc au Grand Conseil de se saisir du dossier, mais en plusieurs étapes. Il doit se prononcer en premier sur la validité du texte. S'il le juge valide, il doit ensuite décider s'il s'y rallie; et si c'est le cas, il doit élaborer un projet d'article constitutionnel. Si ce n'est pas le cas, le texte de l'initiative, dans sa forme générale, est soumis au peuple.

Nous sommes donc au premier stade de ce traitement par le Grand Conseil: la décision sur la validité de l'initiative. Il s'agit d'une décision formelle, juridique et non d'une déci-

¹ Message pp. 823ss.

sion politique. C'est la raison pour laquelle ma Direction a fait appel à 2 professeurs de droit constitutionnel reconnus pour disposer de leur avis. L'examen de la validité porte sur la conformité au droit supérieur, sur la possibilité d'exécuter l'initiative et sur l'unité de la forme, de la matière et du rang. L'initiative étant formulée en termes généraux, l'examen de sa validité est plus complexe que pour une initiative qui propose un article constitutionnel déjà entièrement formulé. A chaque fois où il est possible d'envisager une formulation qui respecterait les critères de validité, il doit être décidé en faveur de l'initiative. C'est le principe *in dubio, pro populo*. En même temps, toute interprétation doit être basée sur le texte de l'initiative tel qu'il est perçu par les citoyens.

Je reviens sur les critères. L'unité de la forme, de la matière et du rang est respectée, même si cela présente quelques difficultés. L'exécutabilité ne pose pas de problème. Concernant la conformité au droit supérieur, 2 éléments sont à relever:

- > concernant l'autonomie de l'Université, il est un fait que cette initiative constitue une restriction exceptionnelle et inhabituelle de l'autonomie universitaire. Toutefois, la Constitution et la loi fédérale affirment que les Universités sont autonomes sans définir précisément la portée de cette autonomie. Cette définition est de la compétence des cantons en charge des Universités. Ainsi, une limitation de l'autonomie inscrite dans la Constitution cantonale ne s'oppose pas au cadre juridique existant, aussi gênante ou contestée puisse-t-elle être sur le fond. La liberté académique n'est pas concernée par cette initiative, si ce principe est compris de manière individuelle;
- > la conformité au droit supérieur touche évidemment l'interdiction des discriminations, soit l'art. 8 al. 2 de la Constitution fédérale évoqué par M^{me} la Rapportrice. L'initiative vise à exclure du champ d'étude au sein de l'Université un ensemble de sujets et de personnes pour la simple raison qu'ils relèvent d'une religion, l'Islam. Une telle disposition est clairement discriminatoire. Le parallèle peut être tiré avec l'initiative «Contre les manuels misogynes, racistes et meurtriers» qui a été invalidée par le Grand Conseil du canton de Thurgovie, décision qu'a confirmée le Tribunal fédéral. Pourtant, le titre et le texte de cette initiative ne mentionnaient aucune religion particulière.

Un des experts, le prof. Schindler, a envisagé la possibilité que la formulation du texte de l'article constitutionnel contourne cette interdiction en excluant du champ d'étude toutes les religions non reconnues par l'Etat. Cette interprétation, même si elle est mentionnée dans un des points de l'argumentaire du comité d'initiative, ne trouve aucun fondement ni dans le titre, ni dans le texte de l'initiative. Il semble donc impossible de prétendre que les citoyens ont signé l'initiative en tenant compte de cette optique. Une formulation qui interdirait la mise en place d'une formation étatique des responsables religieux des religions non reconnues par l'Etat ne

viserait d'ailleurs en soi nullement le Centre suisse Islam et société, dont les statuts excluent expressément une telle formation de ses missions. Une interdiction de toute étude et tout enseignement des religions non reconnues porterait un coup fatal non seulement au domaine des sciences des religions et aux travaux sur l'église orthodoxe, qui constituent un axe important de la Faculté de théologie, mais probablement aussi au droit des religions et à d'autres domaines de l'Université de Fribourg.

En conclusion, le Conseil d'Etat considère qu'il n'est pas possible de valider cette initiative.

Ganioz Xavier (PS/SP, FV). J'indique tout d'abord mon lien d'intérêts: je suis membre de la Commission cantonale pour l'intégration des migrants et contre le racisme.

Le groupe socialiste se prononce sans hésitation aucune et avec la plus nette des déterminations, pour l'invalidation de l'initiative du groupe de l'Union démocratique du centre «Contre l'ouverture d'un centre Islam et société à l'Université de Fribourg: non à une formation étatique d'imams». Nous soutenons en ce sens la position prise dans son écrasante majorité par la commission parlementaire qui a siégé le 24 février dernier et approuvons le décret présenté par le Conseil d'Etat.

Enfin, la raison semble l'emporter sur l'agitation stérile, sur l'opportunitisme démagogue et sur l'incitation à la discrimination. Les avis de droit commandités par le Gouvernement sont clairs et unanimes, tant l'intitulé que le texte de l'initiative concernent une interdiction qui va à l'encontre d'une religion, l'Islam. Ceci n'est pas tolérable sur le fond et injustifiable en droit. On ne peut pas atténuer ce constat en avançant que l'initiative a été rédigée en termes généraux. L'intention des initiateurs est malheureusement limpide.

Il est vrai que le Grand Conseil s'est déjà déterminé sur la question par voie de mandat et l'on entend dire qu'il ne sera pas acceptable que les députés puissent s'exprimer, mais pas le peuple. Colporter cette affirmation serait une erreur mensongère, puisque nous avons été amenés à nous positionner sur un instrument parlementaire et non sur une initiative qui appelle une modification constitutionnelle. Nous ne sommes pas sur le même plan, pas sur le même rang législatif. En traitant le présent décret, nous ne dépollions en aucun cas la population d'un droit qui lui appartient. En soutenant l'invalidité de l'initiative, nous faisons même mieux que cela. Nous faisons en sorte de ne pas rendre les citoyennes et citoyens de notre canton complices d'un texte qui est contraire au droit fédéral et qui viole la Constitution fédérale.

Enfin, il convient de laisser l'Université faire son travail, de la laisser le faire sereinement. Contrairement à ce que prétendent les initiateurs, le Centre suisse Islam et société n'est en aucune manière un centre de formation continue pour les imams dans leur matière propre et particulière. Par contre,

les responsables religieux désireux de mieux connaître notre société, ses exigences démocratiques et ses structures, pourront bénéficier des formations du centre. La balle est aujourd’hui dans le camp de notre Université; à elle de faire la preuve attendue de l’excellence de sa vision et de la pertinence de son enseignement.

Bourguet Gabrielle (PDC/CVP, VE). Tout d’abord, j’annonce mon lien d’intérêts avec l’Université de Fribourg: j’ai une thèse toujours en cours auprès de celle-ci.

Le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique s’est penché sur l’initiative qui nous est soumise avec beaucoup d’intérêt. Mon intervention ne se rapportera qu’à sa validité, conformément à ce qu’ont annoncé M. le Président et M^{me} la Rapporteure, et non sur le fond. Le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique relève la très haute responsabilité de notre Parlement de choisir de soumettre ou non au peuple des textes qui risquent de s’avérer inapplicables par la suite en regard de notre Constitution. Notre groupe a effectué une pesée des intérêts en jeu dans ce dossier. D’un côté, les droits démocratiques – ici, le droit du peuple de s’exprimer sur une initiative déposée à la Chancellerie avec le nombre de signatures requis dans le délai légal exigé – et de l’autre côté la constitutionnalité et dès lors l’applicabilité du texte à lui soumettre. Le Conseil d’Etat, lui-même conscient de cette responsabilité, a mandaté des études à 2 éminents constitutionalistes différents. Les 2 rapports très étayés sont concordants et mettent en lumière des problèmes de constitutionnalité des textes soumis à notre examen, notamment en lien avec l’interdiction des discriminations fondées entre autres sur la religion.

En conséquence, le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique invite le Parlement à prendre ses responsabilités, à ne pas laisser croire au peuple fribourgeois que tout est possible du moment que le peuple a voté, à ne pas tomber dans un populisme de mauvais aloi et avoir le courage d’invalider l’initiative «Contre l’ouverture d’un centre Islam et société à l’Université de Fribourg».

C’est pourquoi notre groupe soutiendra la proposition du Conseil d’Etat d’invalider cette initiative et vous invite à en faire de même.

Schuwey Roger (UDC/SVP, GR). Am 23. Juli 2015 hat unsere Fraktion eine Initiative gestartet und über 9000 Unterschriften deponiert – gegen eine Eröffnung eines Zentrums Islam und Gesellschaft und gegen eine staatliche Imam-Ausbildung an unserer Universität.

Nicht einmal ein Jahr später will der Staatsrat alles zunichten und findet, dies sei eine Diskriminierung. Wir leben in einem katholischen Kanton und müssen uns sicher nicht anderen Religionen anpassen. Ich frage mich, wieso der Islam sich nicht in seinem Land ausbilden lassen kann und seinen Glauben bei sich unterbreitet. Gegenüber den

9000 Personen, die die Initiative unterschrieben haben, zeigt sich der Staatsrat respektlos. Das Ziel des Islams ist ja, uns Christen zu eliminieren.

Mutter Christa (ACG/MLB, FV). Contrairement à l’initiative des jeunes socialistes que nous venons de traiter ce matin, l’initiative «Contre l’ouverture d’un centre Islam et société» est un vrai casse-tête. Nous remercions le Conseil d’Etat pour l’étude approfondie de la validité de l’initiative par le biais de 2 avis de droit distincts. Le droit d’initiative est un instrument démocratique de première importance. On ne devrait l’utiliser ni avec légèreté, ni à mauvais escient. Si tel est quand même le cas, il reste l’examen de la validité. Un examen sérieux et sans a priori est de rigueur. Dans le doute, on décidera en faveur du texte déposé et on le soumettra au peuple. Donc, le groupe Alliance centre gauche a étudié ce texte avec attention. On peut dire que l’initiative respecte l’unité de la matière, car comme le collègue Schuwey vient de le confirmer, les 2 éléments du texte attaquent de front l’Islam. Il y a bien unité de la matière. Mais en prenant pour cible cette religion, le texte n’est pas conforme au droit supérieur, car il contredit le principe de non-discrimination inscrit à l’art. 8 al. 1 de la Constitution fédérale: «Tous les êtres humains sont égaux devant la loi.» Et ce article précise ce qui suit à son al. 2: «Nul ne doit subir de discrimination du fait notamment [...] de ses convictions religieuses, [...].» Cet élément est décisif pour la non-validité, mais ce n’est pas tout. Il y a des doutes très sérieux et des problèmes d’applicabilité et d’interprétation juridiques du texte sur plusieurs autres aspects. Vous pouvez lire les quelque 60–70 pages d’avis de droit qui énumèrent de multiples problèmes d’interprétation et de doutes.

J’aimerais juste donner 3 exemples très résumés, de façon assez populaire et pas trop juridique:

- > l’initiative est rédigée en termes généraux, mais elle exige une interdiction d’un institut universitaire précis. Cela ne laisserait aucune marge sérieuse au Grand Conseil pour sa mise en application;
- > l’initiative interdit, je cite, «une formation étatique d’imams». Comme le CSIS n’a explicitement pas cette vocation de formation professionnelle initiale pour des imams, la base du texte est déjà erronée. On peut dire que ce n’est pas interdit d’interdire quelque chose qui n’existe pas, mais personnellement, ça me dérange fortement de propulser au rang constitutionnel ce genre de bizarrerie;
- > l’art. 20 de la Constitution fédérale dit: «La liberté de l’enseignement et de la recherche scientifiques est garantie.» Soit l’autonomie de l’Université. Elle est mise en application dans le droit cantonal; nous devrons donc voter ici au Grand Conseil une révision de la loi sur l’Université qui interdirait explicitement un Centre Islam et société. Mais pour ne pas blesser le principe de non-discrimination d’une croyance, il faudra formuler

une disposition générale en interdisant l'enseignement pour toutes les religions non reconnues, vu que la seule interprétation conforme à l'autonomie universitaire passe par l'élargissement de la discrimination à d'autres religions soit par exemple par l'abolition de l'enseignement concernant les religions orthodoxes ou des enseignements comparatifs avec des religions comme le bouddhisme et l'indouisme.

Pour résumer, en constatant la non-conformité de l'initiative au droit supérieur fédéral, nous nous épargnons en plus de devoir traiter d'autres problèmes non résolubles par ce texte.

Le groupe Alliance centre gauche votera donc à l'unanimité l'invalidité de cette initiative.

Raemy Hugo (PS/SP, LA). Meine Interessenbindung: Ich bin Mitglied des Senates der Uni Freiburg.

Niemand darf diskriminiert werden – namentlich nicht wegen der religiösen Überzeugung. So steht es in Artikel 8, Abs. 2 der Bundesverfassung. Dieser Artikel wird mit der zur Diskussion stehenden Initiative der SVP verletzt., zielt diese doch klar und eindeutig auf eine bestimmte Religionsgemeinschaft, nämlich den Islam und die Muslime. Weil die Initiative somit nicht mit höherrangigem Recht vereinbar ist, muss sie für ungültig erklärt werden. Ich verzichte darauf, die Argumente von Kollege Ganioz zu wiederholen.

Mit meiner Intervention möchte ich einen weiteren sehr problematischen Punkt ansprechen, nämlich die Autonomie der Universität, welche mit der Annahme der Initiative massiv beschnitten werden würde. Obwohl diese Einschränkung aus rechtlicher Sicht gemäss der Auslegung im Rechtsgutachten von Professor Benjamin Schindler der Universität St. Gallen vertretbar sein mag, widerspricht sie klar der Freiheit von Lehre und Forschung. Die Freiheit von Lehre und Forschung ist aber sowohl in unserer Kantonsverfassung als auch in der Bundesverfassung verankert und müsste dementsprechend geändert werden.

Die Universität Freiburg zeichnet sich seit ihrer Gründung durch eine weltoffene und kritische Haltung aus, geprägt von ethischen Prinzipien und den Werten des Humanismus. Gerade diese Werte sind es, welche einen wichtigen Beitrag zur gesellschaftlichen Entwicklung leisten. Mit der Schaffung des Schweizerischen Zentrums für Islam und Gesellschaft beweist die Uni Freiburg einmal mehr, dass sie sich gesellschaftlich relevanten Fragen stellt und den Dialog fördert. Das soll auch in Zukunft so sein. Aus diesem Grund ist eine Einmischung der Politik in die Autonomie der Universität unhaltbar und unzumutbar.

Aus diesen Gründen empfiehlt Ihnen die Sozialdemokratische Fraktion in Übereinstimmung mit der Kommission und dem Staatsrat, die Initiative der SVP für ungültig zu erklären.

Badoud Antoinette (PLR/FDP, GR). Appelés à nous prononcer sur la validité de l'initiative constitutionnelle qui tend à une révision partielle de notre Constitution cantonale, le groupe libéral-radical a examiné le projet de décret avec attention.

Notre prise de position s'est basée sur les avis de droit indépendants de 2 constitutionnalistes réputés qui ont démontré manifestement que l'initiative était anticonstitutionnelle par rapport à la Constitution fédérale. Il faut relever aussi que les statuts du CSIS indiquent précisément qu'il n'a pas pour mission d'assurer la formation première des personnes actives dans l'enseignement religieux. Il n'est pas inutile de rappeler ici que c'est sur la base d'une démarche fédérale que ce Centre Islam et société a été créé. Ce centre sera au service du dialogue de société indispensable à une coexistence pacifique entre citoyens aux traditions et aux convictions différentes. Il est des droits et des devoirs inscrits dans notre Constitution qui presupposent que tous les citoyens sont égaux, quelles que soient leur culture et leurs croyances.

Nous devons travailler pour que notre société reste harmonieuse dans sa diversité. Il est manifeste que cette initiative viole la norme constitutionnelle.

Avec ces considérations, le groupe libéral-radical soutiendra dans une large majorité le projet de décret selon la version du Conseil d'Etat, soit l'invalidation de cette initiative.

Flechtner Olivier (PS/SP, SE). Ich habe in diesem Geschäft keine Interessensbindungen zu deklarieren.

Wenn es heisst, dass wir uns in dieser Debatte «nur» zu der Frage der Gültigkeit äussern sollen, so ist dieses «nur» eigentlich ein «Understatement». Denn es geht letztlich um nichts weniger als um die Verantwortung, unser Rechtssystem – und mit ihm das urdemokratische Instrument einer Volksinitiative – vor einem populistischen Missbrauch zu schützen.

Bei dieser Debatte müssen wir uns primär mit der Frage beschäftigen, ob die vorgelegte Initiative mit dem übergeordneten kantonalen Recht, dem Bundesrecht und dem auch für die Schweiz verbindlichen Völkerrecht vereinbar ist. Eine Initiative muss dann gültig erklärt werden, wenn man sie verfassungskonform interpretieren kann. Und genau das ist das Problem dieser Initiative. Sie kann nicht verfassungskonform interpretiert werden. Zu offensichtlich ist die Absicht der Initianten, eine einzige Religion – hier den Islam – als einzigen, als diskriminierenden Grund zu nennen, um dieses Zentrum zu verbieten.

Die Expertenberichte, welche vom Staatsrat in Auftrag gegeben worden waren, erwähnen beide ein Urteil des Bundesgerichtes. In diesem ging es um eine ähnliche Initiative im Kanton Thurgau, welche den Titel «Gegen frauenfeindliche, rassistische und mörderische Lehrbücher» trug. Trotz dieses allgemeinen Titels kam der Grosses Rat, und im Anschluss an

die Beschwerde auch das Bundesgericht, zum Schluss, dass diese Initiative nicht verfassungskonform sei. Obwohl sie im Titel und Wortlaut allgemein gehalten war, hielt das Bundesgericht fest, dass eine neutrale Auslegung nicht dem wahren Willen der Initianten gerecht werden würde und mit dem Grundanliegen der Initianten nicht vereinbar wäre.

Während also bei der Thurgauer Initiative die Botschaft beigezogen werden musste, um zu diesem Schluss zu gelangen, genügt es hier, sich auf den Wortlaut und den Titel zu beschränken. Die Absicht, das alleinige Kriterium einer Verbindung zu einer einzigen, bestimmten und noch dazu namentlich genannten Religion als Grund für ein Verbot zu nehmen, ist in dieser Initiative nicht nur implizit, sondern explizit erkennbar. Wir müssen hier nicht den Umweg über die zugrundeliegende Absicht machen. Diese ergibt sich klar aus dem Text und dem Wortlaut. Die Initiative ist nicht nur hochgradig reaktionär, sie ist zutiefst islamfeindlich. Sie richtet sich gegen das alleinige Kriterium der Zugehörigkeit zu einer Religionsgemeinschaft. Sie ist diskriminierend und sie widerspricht unserer Verfassung. Aus diesem Grund ist es nicht nur richtig, sie abzulehnen. Es ist unsere Pflicht.

Vonlanthen Rudolf (PLR/FDP, SE). Der Staatsrat entmündigt das Volk, wenn er die Volksinitiative als ungültig erklären lässt, obwohl die beiden Rechtsgutachten in ihrer Schlussfolgerung nicht unbedingt darauf schliessen lassen. Man kann für oder gegen einen neuen Imam-Stuhl an unserer Universität sein. Das Volk als Steuerzahler hat aber mitzureden, da wir doch über 200 Millionen Franken pro Jahr für die Uni aufwenden.

Wenn der Staatsrat die Initiative für ungültig erklären will, so muss er uns erklären, wieso ein Burka-Verbot erlaubt wurde. So muss er uns erklären, wieso die Minarett-Initiative für gültig erklärt wurde. Warum, lieber Herr Staatsrat, ging das dort und geht das hier in Freiburg nicht?

Der Staatsrat und die Mehrheit der Kommission irren sich somit, wenn sie von Diskriminierung reden. Sie vergessen dabei, dass genau die Leute, welche den Lehrstuhl wollen, die Menschenrechte mit Füssen treten. Genau bei diesen Personen sind die Frauen nicht gleichberechtigt. Die Frauen dürfen nicht Auto fahren, werden gesteinigt und ausgepeitscht.

Le Président. Monsieur le Député, veuillez rester sur la validité.

Vonlanthen Rudolf (PLR/FDP, SE). Sie haben die Diskriminierung angesprochen. Ich will nur sagen, dass genau diese Leute, die den Stuhl wollen, ebenfalls Diskriminierungen zulassen. Das ist der Grund, wieso dass ich nicht einverstanden bin, diese Initiative für ungültig zu erklären. Und es nimmt mich wunder, was die Linke dazu sagt, dass sie das überhaupt zulassen.

Korrigiert also diesen Irrtum oder lasst wenigstens das Volk sich eine Meinung dazu bilden! Ansonsten kann ich Ihnen

sagen, die Wähler werden Ihnen in den Herbstwahlen die Gefolgschaft verweigern. Bleiben wir also vernünftig und lassen wir uns von den Rechtsglehrten nicht einlullen und erklären wir die Initiative für gültig. Der Herr Präsident hier drinnen kann mir den Mund verbieten, dem Volk kann er es nicht.

Le Président. Monsieur le Député, je vous ai laissé terminer votre intervention. Je ne vous ai donc pas interdit de parole.

Mesot Roland (UDC/SVP, VE). Mes liens d'intérêts: je suis président cantonal du groupe de l'Union démocratique du centre de Fribourg et coprésident du comité d'initiative, initiative que nous traitons en ce moment.

Je commencerai par quelque chose que j'ai lu dans la presse et que j'ai entendu notamment dans une émission radio: «Le peuple ne devrait se prononcer que sur des initiatives formulées en termes généraux. Cela évitera les frictions lorsqu'un texte est rédigé en termes précis.» (22 mars 2015, grande interview politique de M^{me} Astrid Epiney à l'émission Forum). Le peuple ne devrait se prononcer que sur des initiatives formulées en termes généraux: voilà le problème que nous avons aujourd'hui. Le texte de cette initiative n'existe encore pas et il n'est pas formulé. Je n'arrive pas à comprendre sur quelle base on peut déclarer un futur texte non conforme au droit, alors qu'il n'existe pas. Pour moi, ça ne tient pas la route.

M^{me} Mutter nous a reproché de vouloir interdire quelque chose qui n'est pas prévu. Madame Mutter, je vous rafraîchirai juste la mémoire en vous disant tout d'abord que nous voulons interdire la formation étatique d'imams et je vous cite ce qui a été répondu à l'une de nos premières questions, première ligne, premier paragraphe: il était à l'époque prévu la mise en place d'une formation pour les imams et cet accent avait été mis sur le fait qu'il fallait l'intégrer à la Faculté de théologie. Donc, au moins, cette initiative, même si elle est refusée, même si elle n'ira pas plus loin, aura permis de mettre dans certains textes, dans certains procès-verbaux, que le Conseil d'Etat ne veut pas cette formation étatique d'imams, contrairement à ce qui avait été répondu lors des premiers instruments parlementaires.

Concernant l'argument de discrimination, je ne sais pas si vous n'avez pas lu ce qu'on veut faire. On n'a jamais parlé d'interdire une religion, on parle juste de ne pas accepter un élément qui va traiter d'une religion dans une structure. Je ne crois pas qu'on s'attaque à la religion en tant que telle, car on ne veut pas l'interdire. Si quelqu'un peut se plaindre, ce serait plutôt les autres religions auxquelles on ne donne aucune structure pour s'exprimer, auxquelles on ne donne aucune structure identique pour pouvoir travailler sur elles.

Lorsqu'on fait une loi, il y a de toute façon et il y aura toujours quelqu'un qui est péjoré. Je me suis amusé pendant ces quelques jours de session à écouter tous les débats qu'on a eus: on a utilisé 3 fois le terme «discrimination». On l'a utilisé lorsqu'on voulait favoriser la mobilité douce par rapport aux

régions agraires: on dit que les régions agricoles sont péjorées et on a utilisé le mot «discrimination». Hier, lorsqu'on parlait des finances dans Senior+, le terme «discrimination» a aussi été utilisé. Donc, j'ai envie de me dire que dans toutes les interventions, dans toutes nos lois, nous allons péjorer du monde. Est-ce que c'est une discrimination? Oui ou non? Est-ce que dans des régions, quand on veut aller vider leurs substances, quand on prend des décisions qui font mal à leur économie, est-ce qu'on les discrimine? En tout cas, on les péjore et on travaille avec. Donc, j'ai de la peine à comprendre la discrimination, vu qu'on n'attaque pas, je le dis bien, la religion. On ne veut pas l'interdire.

En septembre 2014, 52 d'entre vous ont accepté un mandat pour stopper ce centre. Je vous demanderai aujourd'hui d'être cohérents. Je vous demande de laisser le droit aux citoyens de s'exprimer là-dessus. Nous sommes ici des élus du peuple et nous devons laisser ceux qui nous élisent se prononcer également. Beaucoup de jeunes et de moins jeunes ont récolté des signatures et on doit les respecter. Je vous demande de refuser d'aller dans le sens du Conseil d'Etat et de refuser l'invalidité de cette initiative. Notre groupe se prononcera à l'unanimité en faveur du respect du système démocratique.

Johner-Etter Ueli (*UDC/SVP, LA*). Der Grosse Rat wird heute eingeladen, über die Gültigkeit der Initiative zu entscheiden. Soweit, so gut.

Was aber der Staatsrat in seiner Botschaft der Validierungskommission und dem Rat beantragt, kann ich mit meinem demokratischen Rechtsverständnis nicht mehr nachvollziehen. Die vorgelegte Botschaft ist ein Armutzeugnis und ein Zeichen der Hilflosigkeit. Der Staatsrat schreibt selber: «Da es sich aber um eine als allgemeine Anregung formulierte Initiative handelt, hat der Grosse Rat immer noch die Möglichkeit, bei der Ausarbeitung des Textes eine Formulierung zu wählen, die in dieser Hinsicht unproblematisch ist.»

Die beiden schon mehrfach erwähnten Experten sagen aber auch, dass die Initiative unter diesem Gesichtspunkt nicht als ungültig erklärt werden sollte. Trotzdem will unsere Regierung, die vom Volk gewählt ist, demselben – ihrem und unserem – Volk das Mitspracherecht verweigern und die Initiative für ungültig erklären. Mehr noch, mit Ausnahme von zwei Mitgliedern, bläst die ganze Validierungskommission ins gleiche Horn.

Sind Sie eigentlich von allen volksnahen guten Geistern verlassen? Sie haben bei Ihrer Vereidigung gelobt, versprochen oder geschworen, die Rechte des Volkes zu achten. Heute missachten und verachten Sie diese. Haben Sie eigentlich Angst, dem Volk das Mitspracherecht und die freie Meinungsäußerung zu gewähren? Sie wollen de facto schon vor einer möglichen moderaten Formulierung der Initiative Ihre Wähler aushebeln.

Es gibt noch einen anderen Experten, der sich zu einer anderen offenen Initiative geäussert hat. Der renommierte Rechtsprofessor Alain Griffel schreibt in der NZZ: «Regierung und Parlament können faktisch die Umsetzung des Volkswillens verweigern, dürfen dies jedoch nicht. Die Regierung aber darf sicher nicht die Verweigerung selber beantragen.» Er schreibt weiter in einem Interview über das schwindende Bewusstsein für den Rechtsstaat: «Es kommt immer häufiger vor, dass in der Politik – auch von Juristen – die Haltung vertreten wird: Jaja, es ist schon nicht ganz stubenrein – aber wir machen es trotzdem.»

Glauben Sie heute nicht den juristischen Finessen und Interpretationen. Vertrauen Sie auf Ihren gesunden Menschenverstand, der das Volk nicht aushebelt und hintergeht. Heute müssen Sie die Gültigkeit der Initiative gegen den Antrag von Staatsrat und Kommission bestätigen. Nicht mehr und nicht weniger. Nach der Ausformulierung können Sie vor der Volksabstimmung immer noch entscheiden, ob Sie die Initiative unterstützen wollen oder nicht. Alles andere wäre Verrat am Volk, an Ihren Wählern, auf die Sie im Herbst wieder zählen wollen. Wir haben heute keinen «Huis clos», keine geheime Beratung. Das heute aufleuchtende grüne oder rote Lämpchen könnte Ihnen am 6. November allenfalls in die Waagschale gelegt werden.

Aebischer Susanne (*PDC/CVP, LA*). Je ne vais pas répéter ce qui vient de se dire sur la question de la validité de cette initiative et sur les avis de droit, lesquels démontrent clairement la non-conformité à la Constitution fédérale. J'aimerais parler de notre rôle de député. Certains de mes prédécesseurs qui ont parlé dans cette enceinte disent qu'on doit respecter l'avis du peuple. Oui, nous sommes les élus du peuple fribourgeois dans cette enceinte. Lors de la promesse solennelle, nous promettons de respecter l'avis du peuple, mais aussi de respecter les lois et nos Constitutions. Alors, je me pose la question de savoir comment des gens de droit peuvent considérer cette initiative comme valide. C'est à mon avis inadmissible. Il s'agit de notre rôle de député que le peuple et que le citoyen fribourgeois nous ont délégué. C'est notre rôle de décider de la validité ou de l'invalidité d'une initiative. Ce n'est pas le rôle de notre peuple. Le Conseil d'Etat s'est prononcé et nous a donné un avis très précis.

Il y a des éléments quant à cette question de la discrimination qui sont clairement anticonstitutionnels et qui relèvent aussi du paradoxe. On a environ 450 000 personnes en Suisse qui sont de confession musulmane. Parmi ces personnes, un tiers sont citoyens suisses et ont donc le passeport suisse. Donc, avec cette discrimination, on leur dit qu'on veut les exclure de l'enseignement scientifique et de la possibilité d'avoir un échange. Et en même temps, on leur reproche de devenir intégristes et d'être discriminatoires. On voit dans les statistiques que la majorité de ces citoyens qu'on veut discriminer sont des jeunes.

Donc, c'est d'autant plus notre rôle...

Le Président. Madame la Députée, vous êtes là sur le fond et non plus sur la validité. Je vous demande de conclure sur la validité.

Aebischer Susanne (PDC/CVP, LA). Par rapport à la validité, notre rôle de député est clairement de respecter ce que le citoyen fribourgeois nous a délégué, cela dans le respect des lois et de la Constitution. Si on veut changer ceci, je vous prie de lancer une initiative et d'enlever l'art. 8 de notre Constitution fédérale, article qui protège nos citoyens de la discrimination.

Mutter Christa (ACG/MLB, FV). J'aimerais juste répondre à M. Mesot qui m'a personnellement citée. Vous avez dit qu'on ne voulait pas interdire et vous avez cité quelques vieux procès-verbaux, mais les statuts du CSIS disent explicitement qu'on ne fera pas de formation d'imams. Donc, par votre initiative, vous voulez bien interdire quelque chose qui est interdit. Vous utilisez, pour des raisons purement électorales, vos jeunes activistes pour inciter à la haine religieuse. C'est votre responsabilité, mais notre responsabilité ici et aujourd'hui est de décider si votre initiative est conforme aux droits de l'homme – lesquels sont garantis par la Constitution – et justement de ne pas laisser déclencher un conflit religieux que vous voulez dans une campagne de votation. Nous avons les arguments juridiques. M. Johner-Etter, vous citez des avis de droit et des interview sortis de leur contexte; nous, nous nous tenons aux arguments purement juridiques.

Suter Olivier (ACG/MLB, SC). Une réponse à M. Mesot: votre parti a lancé une initiative qui vise à ce que le droit suisse soit supérieur au droit international. Mais visiblement, vous n'acceptez pas non plus le droit suisse, puisque dans la proposition de votre initiative, vous avez des arguments qui sont anticonstitutionnels. Donc, peut-être que c'est simplement votre droit à vous, tel que vous vous l'imaginez, qui pourrait être valable dans notre pays, mais nous, notre devoir est de faire respecter le droit, tout simplement. Vous vous posez systématiquement en victimes en disant que nous interdisons aux citoyens de se prononcer. S'il vous plaît, laissez-nous l'occasion de donner aux citoyens l'occasion de se prononcer. Mais là, vous êtes anticonstitutionnels et il n'y a aucune raison que le citoyen se prononce sur cette initiative. C'est simplement les respecter que de refuser de valider votre initiative.

Mesot Roland (UDC/SVP, VE). Je vais être très bref, parce qu'on ne va pas s'égarer. Je vais juste répondre brièvement à M^{me} Mutter qui me reproche de ne pas tenir compte d'éléments qui figurent dans les statuts de ce centre. Madame Mutter, notre initiative a été déposée le 23 juillet et les statuts datent – je viens d'en discuter avec le président du Sénat – du début de cette année. Donc, cela aurait été difficile de tenir compte d'éléments de statuts qui n'existaient pas à l'époque.

Thévoz Laurent (ACG/MLB, SC). Moi aussi, je peux parler du peuple en élevant la voix; moi aussi, je peux l'invoquer comme d'autres, mais je vais baisser le ton par respect. Je veux simplement rappeler que le peuple fribourgeois doit suivre l'avis du peuple suisse. Le peuple suisse a adopté une Constitution qui interdit la discrimination. Le peuple s'est exprimé. Respectons seulement l'avis du peuple suisse.

Kolly Nicolas (UDC/SVP, SC). Encore une fois, on nous accuse de tous les maux. On a l'habitude et je ne vais pas revenir sur le fond de cette initiative. Vous savez les raisons pour lesquelles on s'oppose à ce centre et ce n'est pas l'objet de cette discussion.

Si cette initiative est invalidée, elle n'atteindra pas son but, j'en conviens. Elle atteindra un tout autre but: la chance grâce à laquelle nous sommes là aujourd'hui, la démocratie. Il fut un temps où les élus avaient confiance en ceux qui forment notre communauté et reconnaissaient leur droit de s'exprimer. Ce temps est visiblement révolu. Empêcher le peuple de se prononcer au motif que cette initiative serait discriminatoire, Mesdames et Messieurs, c'est faux, c'est lâche et c'est scandaleux. Mesdames et Messieurs, Madame la Députée Aebischer, le système même de la gestion des Eglises dans notre canton est, il faut l'avouer, discriminatoire au sens où on entend la discrimination dans ce débat. Pourquoi ne reconnaître que 2 Eglises? Pourquoi n'autoriser que 2 Eglises dans notre canton à percevoir par exemple des impôts? Ou alors autoriser à délivrer un enseignement religieux dans les écoles? Eh bien parce que cela a été une décision du peuple fribourgeois en 1982 en modifiant la Constitution. Quelle époque révolue où la confiance était de mise.

Chers députés, vous n'êtes pas ou plus de notre avis. Vous soutenez maintenant ce centre, dont acte. Mais je vous en prie, prenez conscience du précédent que créera votre décision. A l'avenir, d'autres initiatives seront déposées sans doute par vous, peut-être pas par nous et très probablement ou même sûrement votre initiative désavantagera une partie de la population, parce que la politique, c'est ça. C'est la pondération d'intérêts. Eh bien ce jour-là, une autre majorité du Parlement aura tout loisir de décréter l'invalidité pour des motifs, ayons la décence de l'avouer, politiques. Il a été dit que cette initiative n'est pas rédigée en termes généraux. Si le peuple l'accepte, nous aurons toute la possibilité de s'assurer que le texte soit conforme au droit supérieur. Je rappelle que cette initiative vise uniquement à empêcher une formation étatique des imams; elle n'interdit pas strictement une formation en particulier.

A l'avenir, si une autre communauté religieuse exige l'ouverture d'un centre semblable, pourra-t-on la refuser? Eh bien non, ce sera discriminatoire.

Le Conseil d'Etat se base sur l'avis de 2 juristes pour appuyer sa décision. La belle affaire. Ou quand l'avis de 2 juristes permet d'interdire à des milliers de citoyens de donner le leur.

Quelle que soit votre décision, sachez que nous resterons vigilants et attentifs. Hier, Fribourg était connue et son Université était connue pour être l'Université des catholiques; aujourd'hui et demain, elle le sera aussi comme étant le centre de compétences sur l'Islam. Dommage que vous empêchez vos concitoyens de se prononcer sur ce changement de paradigme quand même important.

Mes chers collègues, vous connaissez tous la fameuse phrase de Voltaire: «Je ne suis pas d'accord avec ce que vous dites, mais je me battrais jusqu'à la mort pour que vous puissiez le dire.» Eh bien, faites votre cette devise. Je ne suis pas d'accord avec ton initiative, mais je me battrais pour qu'elle puisse être votée.

La Rapporteure. Je remercie les groupes qui ont suivi l'avis de la commission parlementaire et qui se prononcent contre la validation de cette initiative. Les arguments avancés par les députés favorables à la validité de cette initiative ont été débattus en commission et ont été tous rejettés. Concernant l'argument selon lequel la Constitution fédérale contient des normes discriminatoires, je rappellerai que ce fait ne fonde pas un droit pour les Constitutions cantonales d'en contenir elles aussi. Cela a été confirmé par la jurisprudence du Tribunal fédéral. C'est vrai que si nous votons l'invalidation de cette initiative, cette initiative ne sera pas soumise au peuple. Non, Messieurs, ce n'est pas par un manque de courage que nous voterons l'invalidation de cette initiative, mais parce que nous faisons notre devoir qui est défini par la loi et qui est de procéder à cet examen. Si nous acceptons toutes les initiatives simplement par peur qu'on nous reproche de ne pas les soumettre au peuple, nous ne ferions pas notre devoir, nous ne remplirions pas notre tâche de député.

Comme la discussion est restreinte à la validité de cette initiative, je ne relèverai pas l'outrance des propos tenus par certains députés favorables à cette initiative. Je dirai simplement que Dieu saura reconnaître les siens. (*Rires*).

Le Commissaire. Je vous remercie pour vos interventions et je remercie les groupes qui entrent en matière.

Permettez-moi de revenir sur quelques éléments pour dire d'abord de manière très claire que le Conseil d'Etat ne se moque pas des citoyens, des 8734 personnes qui ont signé cette initiative. Ils ont droit de le faire et ils l'ont fait. Le message du Conseil d'Etat, qui n'est pas polémique – il est simplement au niveau qui doit être le sien, celui d'une analyse juridique – montre comment cette initiative a abouti et que la validation administrative, qui est celle faite par la Chancellerie, a eu lieu.

Maintenant, nous sommes à l'étape d'une validation juridique. Et cela est fait dans les règles de l'art et dans le respect de la démocratie et de nos règles en la matière. J'aimerais dire que nous n'affaiblissons pas ces droits. Il n'y a pas de Entmütigung, il n'y a pas de démoralisation du peuple, parce que certains citoyens ont une proposition et qu'on n'en tiendrait

pas compte. Mais nous le faisons dans le respect de notre droit, du droit de la Confédération.

Je précise qu'il n'y a pas de Lehrstuhl, qu'il n'y a pas de chaire d'enseignement dans ce domaine. Il n'y a pas de faculté. Il s'agit simplement d'un institut interdisciplinaire qui va prendre des personnes dans le domaine du droit, de la société, du social en général et aussi des religions pour amener un certain nombre d'informations et d'échanges. Pour les illustrer, je prends l'exemple d'un colloque qui va avoir lieu prochainement, «Laumônerie d'hôpital dans une Suisse diverse – défis interreligieux, juridiques et pratiques». Voilà le type de contenu dont nous discutons.

J'aimerais préciser également que l'initiative fédérale sur l'interdiction de la construction de minarets était évidemment de niveau fédéral. Cela veut dire que les droits constitutionnels de niveau fédéral sont à égalité entre eux. Il n'y a pas un droit supérieur qui vient à ce niveau-là. Ce qui n'est pas, dans l'organisation juridique, constitutionnelle et démographique – cela s'appelle la hiérarchie des normes –, le cas de la Constitution fribourgeoise qui doit être validée par les Chambres fédérales. Là, il y a cette disposition du respect de la Constitution. On a analysé dans ces avis – et nous avons endossé cette analyse – ce rapport avec la constitutionnalité fédérale.

C'est un texte exprimé en termes généraux, mais l'intention – qui n'est peut-être pas finalisée, puisque le texte n'est pas rédigé de manière formellement définitive – est quand même exprimée par écrit. Il y a un texte que vous pouvez lire, une argumentation que vous pouvez lire. Ces éléments-là sont l'objet de l'analyse de validité juridique dans ce type d'initiatives rédigées en termes généraux. Cela ne veut pas dire qu'on ne sache pas sur quoi portait cette analyse que nous avons faite présentement. Là aussi, c'est le strict respect de la loi sur l'exercice des droits politiques et des différentes dispositions de notre Constitution.

Lorsque l'on dit qu'il n'y a pas de structures pour les autres religions, j'aimerais quand même rappeler qu'on a une Faculté de théologie, qu'on a aussi un enseignement pour les orthodoxes, qu'on a dans la Faculté des lettres un élément important que sont les sciences des religions. Là aussi, nous avons des éléments.

Je rappellerai la cohérence qui est totalement respectée quant au mandat – instrument parlementaire qui répond à des formes, lesquelles ont été respectées –, qui a été discuté ici. Le débat a eu lieu. Rien n'empêche de penser que si le mandat avait abouti, l'Université, touchée dans son autonomie, n'ait pas à ce moment-là analysé la situation par rapport à la Constitution fédérale. On l'a fait par le biais de cette initiative populaire.

On a relevé le fait que le Grand Conseil – et c'est dans le message – a la possibilité, s'il y a des imprécisions ou des ambiguïtés, de corriger dans la mesure où une initiative est rédigée en termes généraux et qu'au moment de l'élaboration

d'un texte définitif, on peut effectivement le faire. Oui, c'est pour ça qu'on en a tenu compte dans l'analyse juridique. Par exemple, l'analyse du rang de l'initiative pose un problème. Dans le droit fribourgeois, on reconnaît une initiative constitutionnelle et législative. Avec une initiative qui est constitutionnelle comme celle-là, mais qui vient ensuite dire de ne pas créer un centre, elle devient purement administrative. Donc, le rang constitutionnel est artificiel. En fait, il s'agirait d'une initiative administrative qui n'est pas reconnue ou qui n'existe pas en droit fribourgeois. C'est un élément qu'on peut clarifier après si on rédige de manière définitive. C'est bien parce qu'on a tenu compte aussi de ces éléments-là que cela n'a pas été un obstacle à l'invalidation. Le seul obstacle où on tient compte de toutes les possibilités d'aller dans le sens des initiateurs, mais qu'on n'arrive pas à surmonter, c'est cette violation claire de l'interdiction de discrimination, puisqu'elle est concentrée sur une seule religion, l'Islam.

L'interprétation, qui est faite dans ces avis de droit, n'est pas aléatoire. Il y a des règles d'interprétation qu'on retrouve en droit, dans la jurisprudence et dans la doctrine. Ce sont aussi des éléments qui ont été respectés, que vous trouvez abondamment développés et sur lesquels je ne veux pas revenir.

Je terminerai en rappelant que la position du Conseil d'Etat exprimée dans le message est claire. Elle est sur un niveau qui est celui de la discussion juridique d'aujourd'hui. Elle n'empêche pas les droits populaires. Elle les respecte au contraire, en étant – je dirais presque – scrupuleuse dans le respect des normes lorsqu'il s'agit d'interpréter et de valider ou d'invalider en l'occurrence un tel texte d'initiative.

- > L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Lecture des articles

ART. 1

- > Adopté.

ART. 2, TITRE ET CONSIDÉRANTS

- > Adoptés.
- > La lecture des articles est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

- > Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, selon la version initiale du Conseil d'Etat, par 63 voix contre 18. Il y a 1 abstention.

Ont voté oui:

Aebischer Susanne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey Pascal (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Bapst Markus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnen Sylvie

(BR,ACG/MLB), Bourguet Gabrielle (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Bürdel Daniel (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Burgener Wooffray Andrea (FV,PS/SP), Butty Dominique (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Chassot Claude (SC,ACG/MLB), Collaud Elian (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Corminboeuf-Strehblow Dominique (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fasel Josef (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean Denis (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Linus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Jordan Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith Emmanuelle (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Krattiger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lambelet Albert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper Nicolas (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Mäder-Brülhart Bernadette (SE,ACG/MLB), Menoud Yves (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Morand Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter Christa (FV,ACG/MLB), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raemy Hugo (LA,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Roubaty François (SC,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schneuwly André (SE,ACG/MLB), Schoenenweid André (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Stempfel-Horner Yvonne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Suter Olivier (SC,ACG/MLB), Thévoz Laurent (FV,ACG/MLB), Thomet René (SC,PS/SP), Vial Jacques (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zamofing Dominique (SC,PDC-PBD/CVP-BDP). Total: 63.

Ont voté non:

Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gander Daniel (FV,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Menoud Marc (GL,UDC/SVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Piller Alfons (SE,UDC/SVP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schorderet Gilles (SC,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). Total: 18.

S'est abstenu:

Portmann Isabelle (SE,PLR/FDP). Total: 1.

—

Requête 2016-GC-24 de la Commission des affaires extérieures (CAE) Traitement de l'initiative parlementaire de la CAE du 16 mars 2016 (modifications LConv/LGC) Procédure accélérée (art. 174s. LGC)¹

Prise en considération

Burgener Wooffray Andrea (PS/SP, SC). Dans le souci de vraiment raccourcir le débat, M. le Président vous a dit en quoi consiste notre demande de procédure accélérée. La raison est que la législature touche à sa fin. Au mois de décembre, le Grand Conseil se reconstituera. Ce sera le moment de

¹ Dépôt et développement BGC mars 2016 pp. 921ss.

désigner également les membres de la Commission des affaires extérieures pour que les modifications proposées prennent effet dès cette session de reconstitution. Les modifications demandées devraient donc être entrées en vigueur le 15 décembre 2016.

C'est pour cela que nous avons besoin d'une procédure accélérée.

Le Président. Je vous rappelle que conformément à l'art. 174 al. 3 de la loi sur le Grand Conseil, la majorité qualifiée, c'est-à-dire l'acceptation par 56 députés au moins, est requise.

> Au vote (majorité qualifiée requise), la procédure accélérée pour le traitement de l'initiative parlementaire de la CAE (modifications LConv/LGC) est acceptée par 61 voix contre 0. Il y a 2 abstentions.

Ont voté oui:

Aebischer Susanne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey Pascal (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,ACG/MLB), Bourguet Gabrielle (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Bürdel Daniel (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Burgener Woeffray Andrea (FV,PS/SP), Butty Dominique (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Chassot Claude (SC,ACG/MLB), Collaud Elian (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Daf-flon Hubert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Décrind Pierre (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fasel Josef (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gander Daniel (FV,UDC/SVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean Denis (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Linus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith Emmanuelle (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Lambelet Albert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper Nicolas (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Mäder-Brülhart Bernadette (SE,ACG/MLB), Menoud Marc (GL,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Morand Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter Christa (FV,ACG/MLB), Piller Alfons (SE,UDC/SVP), Portmann Isabelle (SE,PLR/FDP), Rey Benoît (FV,ACG/MLB), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schoeneweid André (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet Gilles (SC,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Stempfel-Horner Yvonne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Suter Olivier (SC,ACG/MLB), Thévoz Laurent (FV,ACG/MLB), Thomet René (SC,PS/SP), Vial Jacques (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Waerber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zamofing Dominique (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). Total: 61.

Se sont abstenus:

Corminboeuf-Strehblow Dominique (BR,PS/SP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP). Total: 2.

—

Résolution 2016-GC-19 Ruedi Schläfli Chute du prix du lait d'industrie¹

Prise en considération

Schläfli Ruedi (UDC/SVP, SC). Mes liens d'intérêts: je suis agriculteur et producteur de lait d'industrie, livrant le fruit de mon travail à Cremo S.A. à Villars-sur-Glâne depuis plus de 4 générations. Je suis également membre de la commission consultative de l'agriculture, membre du Marché-concours de Bulle et vice-président de l'association agricole régionale pour la qualité de paysage Glâne-Sarine-Lac français.

Je suis inquiet pour ma profession. Il ne se passe pas une semaine sans lire des articles ou voir des reportages sur l'inquiétude du monde agricole quant à son avenir, que ce soient les producteurs de lait, de céréales ou de viande. Les producteurs fribourgeois et suisses de lait d'industrie ont été confrontés à de nombreux changements ces dernières années. Les plus grandes adaptations ont été rendues nécessaires par la suppression des contingents laitiers en 2009. Il en est résulté une lutte concurrentielle croissante qui à son tour a donné lieu à d'importants mouvements sur le marché, provoquant la hausse de la production laitière et la baisse du prix du lait. Le prix du lait d'industrie était de 79 centimes par kilo livré dans les années 2000 pour être aujourd'hui, en février 2016, aux environs de 50 centimes. Avec un prix du lait d'industrie avoisinant aujourd'hui les 50 centimes le kilo pour des coûts de production estimés à 1 fr, même les entreprises les plus performantes de notre pays se retrouvent acculées, certaines faisant le choix de cesser leurs activités. Les prix sont insuffisants pour toutes les exploitations, quelles que soient leurs structures. D'un point de vue purement économique, il serait souvent préférable de cesser la production à de tels prix. Mais élever du bétail et produire du lait comprend également d'autres aspects, sans oublier que de nombreuses exploitations, avec de lourds investissements et un endettement conséquent, n'ont pas les moyens de cesser la production. La situation économique des producteurs de lait d'industrie en Suisse s'est fortement fragilisée ces 48 derniers mois. Plusieurs entreprises agricoles sont en proie à de forts manques de liquidités pour assurer leur avenir dans des conditions sereines. Le revenu agricole a baissé d'environ 11% les 12 derniers mois, notamment en raison de l'écoulement du prix du lait.

Au cours des dernières décennies, la production mondiale de lait a augmenté de 50%, passant de 482 millions de tonnes en 1982 à 754 millions de tonnes en 2012. Or, le marché mondial du lait est un concurrent déloyal pour les producteurs suisses. La fin des quotas laitiers dans l'Union européenne le 1^{er} avril 2015 ne va pas manquer de créer une augmentation des volumes dans les régions propices à la production laitière et par-là d'accroître le risque d'une baisse de prix. Cette situa-

¹ Dépôt et développement BGC mars 2016 pp. 919ss.

tion a peu de chance d'évoluer favorablement à l'avenir, mettant en péril toute la filière de lait d'industrie. En cas d'ouverture totale des frontières, mouvement vers lequel se dirige le Conseil Fédéral, les exploitations de type familiale n'auraient aucune chance de résister à la concurrence européenne, voire mondiale.

Par voie de résolution, je demande au Conseil Fédéral d'appliquer la loi fédérale sur l'agriculture et plus précisément l'art. 5 al. 2: «Si les revenus sont très inférieurs au niveau de référence, le Conseil fédéral prend des mesures temporaires visant à les améliorer.»

Chères et chers collègues, certains d'entre vous étaient candidats l'automne passé et faisaient les yeux doux au monde agricole. Je ne vous demande pas un traitement de faveur pour ma profession, mais de la compréhension pour une profession qui est vitale pour nous tous. La Suisse et le canton de Fribourg est un pays et un canton d'agriculteurs. Rien n'est meilleur que l'agriculture dans nos assiettes. C'est pourquoi je vous demande d'accepter cette résolution.

Zamofing Dominique (PDC/CVP, SC). Je déclare mes liens d'intérêts: agriculteur et producteur de lait de Gruyère AOP.

La situation est catastrophique pour les producteurs de lait de centrale. De plus, une baisse de 3 centimes est annoncée pour ces prochains mois. Effectivement, de nombreuses exploitations sont dans une situation très critique et ce sont bien souvent les grosses structures qui sont les plus fragiles. Quand on produit à perte, plus on produit et plus on perd. La libéralisation du marché laitier a ses limites. On peut le constater dans l'Union européenne, où des mesures urgentes sont entreprises pour rétablir le marché laitier et ainsi garantir un prix un peu plus décent aux producteurs.

En Suisse, il faudrait limiter temporairement la production. Mais les avis divergent entre les producteurs, les fédérations laitières et les transformateurs. Certains craignent de perdre des parts de marché, de ne pas rentabiliser leurs installations de manière optimale; d'autres trouvent que c'est toujours mieux quand c'est le voisin qui limite sa production.

Dans la filière de Gruyère AOP, on vient de nous annoncer une restriction de production de 10% sur l'année 2016. Hier, le laitier de mon site de production m'a demandé si je voulais produire ou non ce lait de restriction pour une valeur de 20 centimes par litre de lait livré à l'industrie. Pour moi, il est inconcevable de produire du lait à un tel prix et par conséquent engorger encore plus la filière de lait de centrale. J'ose espérer que mes collègues producteurs de lait de Gruyère refuseront également par fair-play de produire ce lait pour un prix aussi indécent. Le problème laitier est complexe et toutes les mesures prises pour rétablir le marché et par conséquent un prix plus correct pour le producteur sont les bienvenues.

C'est par ces considérations et sans grandes illusions de la suite donnée à cette résolution que le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique va la soutenir.

Glauser Fritz (PLR/FDP, GL). Mes liens d'intérêts: agriculteur à Châtonnaye, producteur de lait et président de l'Union des paysans fribourgeois.

La situation des producteurs de lait de centrale ou d'industrie est catastrophique d'un point de vue économique, mais pas uniquement. Cette situation précaire, qui perdure, pèse sur le psychisme de ces familles paysannes. Des drames de familles s'installent. Nous ne pouvons pas regarder cela et rester sans réaction. Nous avons ici un outil de travail, en l'occurrence la résolution, pour rappeler qu'une amélioration est urgente et que nous soutenons toutes les mesures aidant à y parvenir. La branche, le Conseil Fédéral ou le canton doivent prendre des décisions, afin que des mesures soient mises en place.

Personnellement, je soutiendrai cette résolution et je vous invite à en faire de même.

Andrey Pascal (PDC/CVP, GR). Je regrette quand même que vu l'heure, beaucoup de gens ont déserté ce Parlement lors d'un sujet important parlant de l'agriculture.

Je ne vais pas refaire le débat du lait d'industrie; on savait que le prix était catastrophique pour les producteurs. Il y a quelques raisons à cela. Le marché du lait en Suisse et à l'exportation nous pose beaucoup de problèmes. Malgré l'intervention de l'acteur pharma qui est là pour gérer ces quantités de lait supplémentaires, cela ne va quand même pas. Les raisons sont diverses. Nous avons énormément de beurre en Suisse. La diminution de production de tous les fromages AOP – en particulier l'Emmental – et la diminution des ventes d'autres produits font qu'il y a trop de lait. Nos exportations ont diminué et les importations ont augmenté. Et ceci ne peut pas durer ainsi. La diminution des ventes sur le marché suisse et à l'exportation fait que les livraisons de lait n'ont plus de place sur le marché; et une telle perte est énorme. Et quand on parle de lait d'industrie, le Gruyère a aussi quelques problèmes.

Cette résolution est nécessaire. Ne rien faire dans cette situation serait catastrophique. J'aimerais simplement dire à M. le Député Ruedi Schläfli que sa démarche est intéressante, mais qu'à l'avenir, lorsqu'une telle démarche doit être prise, soyez solidaire avec le monde paysan et les autres membres de l'économie. Si l'on va seul au front, on n'est pas écouté. La situation est délicate et des prises de position doivent être envisagées rapidement et solidiairement. Les producteurs de lait d'industrie et de fromage ne doivent pas se battre, mais nous devons faire des efforts pour diminuer notre production; cela est aussi valable pour les transformateurs et les laitiers en premier. Si l'on veut produire moins, on ne doit pas faire de produits dérivés au noir qui pénalisent tout le monde.

Bonvin-Sansonnens Sylvie (ACG/MLB, BR). La situation des producteurs de lait d'industrie est gravissime. On est en train d'assister au démantèlement pur et simple d'un secteur de production. Le groupe Alliance centre gauche en est parfaitement conscient. Toutes les démarches utiles visant à essayer d'améliorer leurs conditions à long terme doivent être soutenues.

Notre collègue Ruedi Schläfli propose ici un soutien sous forme de résolution. Je l'en remercie, mais celle-ci est malheureusement traitée de manière trop vague. Il veut que la Confédération intervienne pour soutenir les producteurs sous forme de mesures temporaires. Qu'est-ce que cela signifie? S'agit-il d'une aide financière ponctuelle? A notre avis, c'est inutile et dangereux. La France a octroyé l'année dernière une aide financière ponctuelle à ses éleveurs. Cela n'a servi à rien. Tout cet argent est parti dans les poches des intermédiaires. Aujourd'hui, l'Union européenne envisage de se rééquiper des outils politiques du marché.

Nous exigeons rapidement une réorganisation du marché; c'est ce qu'ont demandé par exemple les députés vaudois dans une résolution. Erigée en divinité par les ultra-libéraux, la loi de l'offre et de la demande était censée tout organiser et tout résoudre. Mais on s'aperçoit que non seulement en Suisse, mais partout en Europe, les producteurs et leurs organisations sont dans l'incapacité de gérer la situation, notamment au niveau du contrôle des volumes. La baisse des prix est née de la surproduction. Celle-ci est due soit à l'indiscipline des producteurs, soit au machiavélisme des acheteurs. Je pense un peu des 2. En revanche, demander que les autorités fédérales réorganisent sur le long terme la gestion des volumes et du prix avec force obligatoire entre les interprofessions, les acheteurs et les transformateurs, cela dans un but de transparence quantitative et de planification pour chaque année laitière, là, nous sommes d'accord. Cela s'appelle faire bon usage du principe de souveraineté alimentaire. Je suis persuadée que l'on ne pourra pas y échapper si l'on veut sauver le lait de centrale.

Partant de ces réflexions, le groupe Alliance centre gauche va refuser cette résolution, mais demande à Ruedi Schläfli et à tous les agriculteurs ici présents de préciser cette demande vers une nouvelle résolution qui permette la responsabilisation du producteur, la transparence du marché, l'équité entre tous ces acteurs et qui puisse durablement stopper le démantèlement inacceptable de ce secteur de production.

Corminboeuf Dominique (PS/SP, BR). Le groupe socialiste a débattu de cette résolution demandant au Conseil Fédéral d'appliquer la loi fédérale en la matière.

La situation financière des gens de la terre n'est pas sous-évaluée seulement au niveau de la production du lait, mais aussi dans beaucoup d'autres domaines de production agricole, viticole et maraîchère. La résolution qui nous est soumise est ambiguë. Au travers de l'art. 5 al. 2 de la loi fédérale de

l'agriculture, elle demande de contrer par une intervention temporaire une situation qui, malheureusement, est destinée à perdurer sur le long terme. Le groupe socialiste estime que ce n'est pas l'outil approprié pour une situation qui va certainement durer plusieurs années. Les producteurs de lait de fabrication ont moins de problèmes, car ils ont choisi de fournir un marché porteur qui garantit un prix correspondant à sa juste valeur et déterminé par une garantie d'écoulement, laquelle dépend d'une production ajustée régulièrement au marché. Cette politique garantit le paiement du lait de production à sa juste valeur.

N'oubliez pas non plus, cher collègue Schläfli, que la situation actuelle de l'agriculture est le résultat de la politique des Chambres fédérales. Il leur incombe de mettre en place des outils pouvant être utilisés selon les situations que nous vivons, que vous vivez. Les solutions proposées doivent être durables et doivent permettre à chacun de vivre dignement du revenu de son travail. Il est évident que l'on ne peut pas produire en Suisse la même chose qu'à l'étranger, cela au coût suisse et le vendre au prix du marché européen. Economiquement, c'est invivable. Dans ce cas de figure, il faut changer la donne. Ce n'est absolument pas souhaité par la droite libérale, politiquement majoritaire dans ce pays.

Cette résolution revient à mettre un emplâtre sur une jambe de bois. En considérant les différentes raisons invoquées dans cette intervention, le groupe socialiste ne se prononcera pas en faveur de cette résolution, mais s'abstiendra lors du vote.

Bonny David (PS/SP, SC). Mes liens d'intérêts: je suis un grand buveur de lait et c'est vrai que je choisis plutôt le verre de lait au verre de bière.

L'économie laitière, il est vrai, est la branche la plus importante de l'économie agro-alimentaire en Suisse. En septembre dernier, lors des manifestations des producteurs de lait qui allumaient les feux dans le canton et ailleurs en Suisse, je me suis rendu auprès d'eux pour discuter et voir ce que l'on pouvait faire au niveau cantonal. Ils m'ont dit qu'on ne pouvait rien faire au niveau cantonal, mais plutôt au niveau fédéral. Pourquoi M. Ruedi Schläfli dépose-t-il une résolution, alors qu'un de ses collègues est actuellement conseiller national? Je me suis penché sur le détail de la résolution et j'ai constaté que la première partie – le dépôt – est un copier-coller d'un rapport de l'Union suisse des paysans de 2013. C'est dommage qu'il ne soit pas actuel. C'est un rapport de 80 pages. Cela aurait mérité que le sujet soit traité de manière plus approfondie et non en 5 lignes. En ce qui concerne le développement, il est vrai que la mention du 24 février correspond à un article de la Tribune de Genève, ce que vous n'avez pas mentionné. En fait, si les prix ont baissé, c'est simplement qu'il y a trop de surproduction. Il est dit clairement ceci dans cet article: «On baisse les prix et les gens n'achètent pas.» Alors, le problème est que l'on ne consomme plus assez de lait aujourd'hui. Il faut vraiment que l'on fasse des efforts. Nous devons faire la

résolution suivante: consommons du lait, mettons plus le lait en valeur. Je suis déçu que M. Romain Castella soit déjà loin, puisqu'il est responsable de l'association pour la promotion des produits du terroir du pays de Fribourg. Il faudrait que l'on vende plus et que l'on en consomme davantage.

Un dernier exemple: à Corminboeuf, il y a eu la journée du lait à l'école primaire. Quand des élèves boivent du lait aujourd'hui, il y a la télévision et une conseillère d'Etat; c'est presque un fait exceptionnel, alors qu'il s'agit de quelque chose de normal. Il y a un problème dans la consommation du lait: une baisse de consommation de 20% depuis l'an 2000. Je ne peux qu'inviter à aider les producteurs de lait en consommant du lait, mais pas avec cette résolution.

- > Au vote, la prise en considération de cette résolution est acceptée par 41 voix contre 7. Il y a 13 abstentions.
- > Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

Ont voté oui:

Aebischer Susanne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey Pascal (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Berthuchi Jean (GL,UDC/SVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Bürdel Daniel (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Butty Dominique (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Collaud Elian (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collob Eric (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Dafflon Hubert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Décrind Pierre (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean Denis (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Linus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Lambelet Albert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper Nicolas (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Menoud Marc (GL,UDC/SVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Piller Alfons (SE,UDC/SVP), Portmann Isabelle (SE,PLR/FDP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schoenenweid André (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet Gilles (SC,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Stempfel-Horner Yvonne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Waeber Emmanuel (SE,UDC/SVP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). Total: 41.

Ont voté non:

Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,ACG/MLB), Chassot Claude (SC,ACG/MLB), Mäder-Brülhart Bernadette (SE,ACG/MLB), Rey Benoît (FV,ACG/MLB), Schneuwly André (SE,ACG/MLB), Suter Olivier (SC,ACG/MLB), Thévoz Laurent (FV,ACG/MLB). Total: 7.

Se sont abstenus:

Berset Solange (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Burgener Woeffray Andrea (FV,PS/SP), Corminboeuf-Strehblow Dominique (BR,PS/SP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Thomet René (SC,PS/SP), Vial Jacques (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP). Total: 13.

Clôture de la session

> La séance est levée à 12h30.

Le Président:

Benoît REY

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, secrétaire générale

Samuel JODRY, secrétaire parlementaire

—